

Lettre aux Communautés

LAC

« La Parole de Dieu ne se révèle pas comme une séquence de thèses abstraites, mais comme une compagne de voyage, y compris pour les familles qui sont en crise ou sont confrontées à une souffrance ou à une autre, et leur montre le but du chemin... »

Pape François, *Amoris Laetitia* 22



Après la rupture de son couple

N° 301 - Septembre - Octobre 2019

Après la rupture de son couple

Le discours de l'Église
sur le couple et la famille :
l'équation impossible

Amoris Laetitia : évolution
ou révolution ?

Mon chemin de renaissance



Communauté Mission de France
BP 101 - 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex
Tel : 01 43 24 95 95 - Fax : 01 43 24 79 55
secretariat@missiondefrance.fr - missiondefrance.fr

8,50 €

N° 301 | Septembre - Octobre 2019

Lettre aux Communautés

LAC

La *Lettre aux Communautés*, revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses: témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi.

Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme. ■



Sommaire

- 5 |** **ÉDITORIAL**
Après la rupture
de son couple
Bernard Michollet
- 10 |** Le discours de l'Église
sur le couple et la famille :
l'équation impossible
Danièle Hervieu-Léger
- 17 |** *Amoris Lætitia*, évolution
ou révolution ?
Guy de Lachaux
- 26 |** Mon chemin de renaissance
André Jacques
- 30 |** Les enfants d'abord
Une mère
- 34 |** La vie de divorcée n'est pas
un long fleuve tranquille !
Sophie
- 39 |** Élargir sa tente
Maryno Bodinier
- 44 |** Quelques passages
d'*Amoris Lætitia*
- 46 |** Le réseau SeDiRe
(séparés, divorcés, remariés)
de la Mission de France
Guy Point
- 51 |** Chrétiens divorcés - Chemin
d'Espérance : accompagner,
discerner, intégrer
Gérard Bourmault
- 54 |** Les équipes Reliance
Nathalie et Christian Mignonat
- 55 |** Les cheminements Bartimée
Nathalie et Christian Mignonat
- 60 |** L'accompagnement de l'échec
Véronique Margron
- 66 |** Point de vue canonique :
la reconnaissance de nullité
et l'interdit des sacrements
Christian Mignonat
- 72 |** « Ce que Dieu a uni,
que l'homme ne le
sépare pas ! » (Mc 10, 1-12)
Hughes Ernoult
- 76 |** « L'origine de Jésus-Christ »
Phillippe Monot
- 84 |** RÉSONANCES
Désordre orthodoxe
Alain Le Négrate
- 88 |** Petite bibliographie
- 89 |** UN LIVRE, UN AUTEUR
L'archipel français
de Jérôme Fourquet
Nicolas Renard

Éditorial

Après la rupture de son couple

Bernard Michollet

Depuis un demi-siècle, le couple et la famille subissent une remise en cause inédite. Cela risque d'occulter un phénomène pourtant trivial : des couples qui s'étaient engagés dans le mariage, en particulier le mariage religieux, se fracturent. Et c'est rarement anodin. D'ailleurs, ce n'est pas une question marginale puisque les études montrent que pratiquement 45 % des mariages sont suivis d'un divorce, même si cela recouvre des réalités diverses. Rupture des couples donc... comme nouvelle donne des sociétés occidentales.

Les catholiques, héritiers de la mise en place du sacrement du mariage depuis environ un millénaire, en sont bousculés. Engagés spirituellement dans une union qui s'est soldée par une rupture, ils cherchent les moyens de vivre un « après ». Certains, qui contractent un nouveau mariage et ne veulent pas vivre en parias dans la communauté catholique, ont provoqué une évolution de toute l'Église. Deux synodes universels portant sur le couple et la famille ont débouché sur la publication le 19 mars 2016 d'une encyclique majeure du pape François, *Amoris Lætitia, La joie de l'amour*. Comme des pierres égrenées sur le chemin de la miséricorde, des extraits de ce texte parsèment cette livraison de la LAC.

Le mariage, institution catholique s'il en est, a été en Occident au cœur des stratégies apostoliques de l'Église jusqu'au milieu du XX^e siècle,

nous décrypte Danièle Hervieu-Léger. Il prend alors de plein fouet la montée en puissance contemporaine de l'individualisme. C'est dans ce contexte que surgit *La joie de l'amour* du pape François. Guy de Lachaux, impliqué depuis des décennies dans l'accompagnement des baptisés divorcés et divorcés-remariés, montre comment ce texte est un tournant fondamental pour la pratique catholique. La visée du pape est d'abandonner le légalisme officiel au profit de l'accompagnement des personnes en employant la méthode bien jésuite du discernement des appels de Dieu.

Cette encyclique, aux dires de ceux qui ont vécu une rupture, avec ou sans nouveau mariage, est une respiration. Car ils ont vécu la fracture de leur couple comme un séisme personnel difficile à dépasser. André Jacques témoigne du chemin long et douloureux de renaissance, accompli grâce à un entourage humain, une thérapie et un ressourcement spirituel. Une mère partage ce que fut pour elle le

LE TEXTE *LA JOIE
DE L'AMOUR* DU PAPE
FRANÇOIS EST UN
TOURNANT FONDAMENTAL
POUR LA PRATIQUE
CATHOLIQUE.

souci des enfants pris dans une tourmente violente et combien la « séparation était nécessaire et salutaire » au vu du nouvel équilibre trouvé par chacun après cette décision. Si le divorce est parfois

une décision qui s'impose, Sophie explique qu'il est aussi source de souffrance profonde, perte du lien avec les enfants, difficulté à refaire surface... Ce sont ces personnes que Maryno Bodinier a reçues, avec des histoires toutes plus singulières les unes que les autres. Elle a ainsi appris à écouter, elle a aussi découvert que tout ne peut se ramener aux normes, aussi belles soient-elles.

C'est pour aider à tracer de nouveaux chemins humains et spirituels que sont apparues des associations d'aide aux personnes ayant vécu une rupture. Le réseau SeDiRe de la Mission de France que présente Guy Point s'inscrit dans cette perspective d'accompagnement concret à laquelle s'ajoute un travail de réflexion sur l'accueil et l'intégration des divorcés et des divorcés-remariés au sein de l'Église catholique. Gérard Bourmault décline de façon similaire les enjeux que relève l'association Chrétiens Divorcés – Chemins d'Espérance. Nathalie et Christian Mignonat, auditeurs au synode sur la famille de 2015, nous décrivent la spécificité des équipes Reliance destinées à réunir « des couples engagés dans une nouvelle union stable » afin de grandir dans leur vie chrétienne. C'est dans ce réseau qu'est apparue la démarche des Cheminements Bartimée destinée à permettre la ré-intégration sacramentelle de couples divorcés et remariés. L'extrait de *L'échec traversé* de Véronique Margron se présente comme un outil au service de l'accompagnement de ceux qui ont connu l'échec de leur vie de couple.

Pour mieux saisir pourquoi nous en sommes arrivés là dans l'Église à propos des divorcés-remariés, Christian Mignonat démonte le mécanisme de la reconnaissance de la nullité d'un mariage et pointe les impasses où nous a conduit cette notion. De façon parallèle, Hugues Ernoul redonne aux quelques versets évangéliques utilisés pour entériner l'impossibilité du divorce, leur véritable finalité. Dans une belle figure poétique, Philippe Monot nous enlève par le Souffle qui animait le couple fameux composé de Joseph et de Marie. Puis Alain Le Négrate élargit notre horizon à l'univers orthodoxe en nous faisant entrer dans le raisonnement de ces Églises qui intègrent pleinement des baptisés remariés.

On ne peut mieux percevoir la pertinence de tout ce questionnement qu'en découvrant le travail de Jérôme Fourquet, *L'archipel français*, auquel Nicolas Renard nous introduit. Les déplacements anthropologiques qu'il signale entrent en résonance avec l'analyse de Danièle Hervieu-Léger. C'est aux effets de ces mutations profondes que le réseau SeDiRe de la CMdF veut continuer de s'attacher.

Que sa contribution et celle des diverses associations de soutien aux divorcés et aux divorcés-remariés à la confection de ce numéro fassent de celui-ci un instrument au service de tous ceux et toutes celles qui cherchent leur chemin avec des accompagnants après une rupture de leur couple. Que les petites pierres de *La joie de l'amour* les y aident ! ■



Prochains thèmes abordés :
N° 302 Les ministères aujourd'hui

Le discours de l'Église sur le couple et la famille : l'équation impossible

Danièle Hervieu-Léger

Lors d'un entretien d'enquête, il y a quelques années, une mère de famille catholique pratiquante me fit, pour exprimer le plus personnellement possible le sens de son appartenance à l'Église, cette réponse spontanée : « Le catholicisme, c'est la famille ! » En parlant plus avant avec elle, je compris que cette formule – d'un grand intérêt sociologique – n'était pas seulement une façon métaphorique de signifier le lien affectif puissant qui la liait à la « famille chrétienne » dont elle se disait membre. Elle concernait explicitement la place centrale tenue par la « famille terrestre » qu'elle formait avec son époux et ses enfants dans la construction même de l'identité catholique qu'elle revendiquait. Cette emphase placée sur la famille, dans une version conjugale contemporaine promue comme la forme sacralisée de toute famille authentique, n'a rien de surprenant : si l'Église a toujours porté une grande attention à la vie familiale où se joue, par excellence, la transmission de la foi et de la morale, elle n'a probablement jamais mis autant qu'aujourd'hui l'accent sur un idéal relationnel du couple et de la famille, dont elle fait un signe du projet divin pour l'homme et la femme.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Danièle Hervieu-Léger est sociologue, spécialiste du catholicisme face à la modernité. Elle a publié des études

qui font date sur les transformations du christianisme, sur son « ex-culturation » et son émiettement.

La longue construction de la problématique catholique du mariage

Il faut cependant rappeler que le discours catholique sur le mariage a émergé lentement, dans un monde où, jusqu'au XVI^e siècle, la fondation de la famille, ordonnée à l'échange des femmes et des biens, l'emportait entièrement sur la notion de couple. L'idée selon laquelle la vie conjugale est compatible avec le salut ne s'est pas imposée d'emblée. Certes, la nécessité d'assurer la pérennité de la société imposait de tolérer le mariage. Le quatrième concile du Latran, en 1215, en fit même un sacrement fondé sur le consentement des deux époux, principe qui marquait une rupture majeure avec la culture du temps. Pour autant, cette reconnaissance de la volonté autonome de la femme dans la constitution du lien conjugal laissait entière la représentation de la « faiblesse » qu'elle tient de la nature et qui la place sous la domination nécessaire de l'homme. Et surtout, l'acte sexuel ne s'y trouvait légitimé que dans la seule mesure où il était ordonné à la procréation. En dehors de cette fin exclusive, il se situait, comme l'avait posé Augustin et tous les pères de l'Église, du côté de la concupiscence, cette « passion » si proche du péché. L'idéal était la continence et le mariage n'était qu'un pis-aller, participant, selon la formule de Jean Chrysostome, de la « bestialité de la nature ». La disqualification de l'activité sexuelle connut ultérieurement des formules moins abruptes : sans remettre en cause l'idée que les rapports conjugaux participent du péché, Thomas d'Aquin

et plusieurs autres théologiens après lui ont reconnu une valeur à la relation affective qui naît de la rencontre charnelle. Ces avancées furent confirmées par le Concile de Trente, qui renforça

considérablement le caractère sacramentel du mariage et plaça le soutien mutuel au premier rang des finalités du mariage, devant la procréation et le remède à la concupiscence. Mais la sacralisation du couple qui se mit en place à ce moment laissait entier le soupçon porté sur l'activité sexuelle comme telle et sur la menace constante du péché qu'elle faisait peser sur les relations entre les époux.

LE DISCOURS
CATHOLIQUE
SUR LE MARIAGE
A ÉMÉRGÉ LENTEMENT .

Ce soupçon radical à l'égard de la sexualité, inséparable de la dévalorisation symbolique et sociale des femmes, instaura durablement dans le monde chrétien une civilisation du scrupule et du contrôle. L'histoire de la discipline chrétienne des corps et celle de la culpabilité en matière sexuelle qui lui est associée sont intimement tissées avec celle de l'infériorisation de la femme qui porte avec elle la menace constante du péché de la chair. Il faudrait évidemment nuancer cette présentation en mettant en évidence les évolutions que ce modèle a connues à travers le temps et la contribution que l'Église a apportée, à travers l'insistance de plus en plus grande portée sur la qualité des relations entre époux et entre parents et enfants, à la civilisation de l'institution familiale. Mais cette fonction civilisatrice n'a jamais cessé de demeurer intérieure à une problématique de la famille référée à l'ordre de la nature où se reflète le vouloir divin : un ordre qui pose en principe la soumission de la femme à l'homme et la subordination nécessaire de toutes les aspirations des femmes à la vocation maternelle qui est la seule voie (hormis la chasteté consacrée) de leur réalisation authentique.

L'INFÉRIORISATION
DE LA FEMME PORTE
AVEC ELLE LA MENACE
CONSTANTE DU PÉCHÉ
DE LA CHAIR.

Une fois refermée la parenthèse du droit révolutionnaire du mariage, fondé sur la relation contractuelle entre individus égaux, l'institution napoléonienne du mariage civil a repris à son compte, en la sécularisant,

le poids de sacralité attaché par l'Église au lien matrimonial : c'est la référence non plus à Dieu, mais à l'« ordre sacré de la nature » qui fondait le caractère « perpétuel par destination » du mariage et excluait solennellement la possibilité que ce lien pût être rompu par la volonté des individus constatant la défaillance de leur désir de vivre ensemble. La formule de Portalis dans son *Préambule* au Code civil de 1804 – « en se mariant la femme devient mère » – dit assez la prégnance sociale et culturelle durable du modèle catholique du mariage par-delà l'avènement d'une modernité politique qui mettait radicalement en question l'autorité de l'Église dans la sphère publique. On comprend dès lors pourquoi le terrain du mariage et de la famille est devenu,

à partir du XIX^e siècle, le terrain privilégié sur lequel celle-ci s'est employée à préserver et à déployer l'influence sociale et culturelle qui lui était déniée dans la sphère politique par le nouveau cours issu de la Révolution française.

Le tournant disciplinaire du XIX^e siècle : la famille catholique contre la modernité

L'Église était d'autant plus portée à investir ce terrain que la famille elle-même connaissait, dans la même séquence historique, une profonde mutation : pendant des siècles en effet, la réalité familiale n'a pas eu grand-chose à voir avec la famille conjugale – papa, maman et les enfants qu'ils ont conçus ensemble – que certains célèbrent aujourd'hui volontiers comme la forme « naturelle » et intemporelle de toute famille, au prix d'ailleurs d'une grave confusion, puisque la « loi naturelle » ne concerne aucunement les « lois de la nature » : elle désigne les principes que l'homme découvre par l'exercice de la raison dont Dieu l'a doté, sans recourir au surnaturel. Avec la mortalité infantile, la mort des femmes en couches, la fréquence des remariages, la cohabitation des générations, le placement des enfants, etc., le paysage familial était des plus mouvants. Le XIX^e siècle est celui où s'invente le modèle de famille que nous connaissons aujourd'hui : celui de la famille bourgeoise centrée sur le couple et sa progéniture. C'est cette cellule familiale, érigée en « cellule d'Église », que l'Église va investir, jusqu'à l'obsession, comme le vecteur majeur de son influence dans la société. Dans cette perspective, la famille ouverte sans limite à la procréation, où la piété des parents (et surtout celle de la mère) favorise l'éclosion des vocations, n'est plus seulement le lieu privilégié au sein duquel l'Église organise sa propre reproduction sociale et idéologique. Elle devient, dans un monde qui s'émancipe de la loi religieuse, la principale ligne de front de la résistance acharnée de l'institution à l'affirmation, proprement moderne, de l'autonomie de l'individu-sujet. Refoulée de la sphère publique, l'Église renforce son dispositif d'emprise en direction de cette sphère privée dans laquelle elle se trouve désormais confinée, en transposant progressivement sur le terrain des « mœurs » et des « mentalités » les anathèmes qu'elle a portés sur les « erreurs fatales » de la démocratie et du libéralisme politique : la famille

devient le lieu par excellence de son intervention normative, avec une obsession croissante pour le contrôle de la sexualité des fidèles. Entendons bien que la discipline des corps et la surveillance de la vie sexuelle des fidèles n'ont

UN TOURNANT
INQUISITORIAL,
PRIORITAIREMENT
ORDONNÉ AU CONTRÔLE
DU CORPS DES FEMMES.

jamais été absentes des préoccupations de l'Église, mais elles prennent, dans le cours du XIX^e siècle, un tour plus direct qu'il ne l'a jamais été : il est ainsi fait obligation aux prêtres, sous peine de manquement cano-

nique grave, d'interroger en confession les pénitents sur la conformité de leurs pratiques sexuelles. Le manuel écrit au milieu du siècle par l'évêque du Mans, Mgr Bouvier, afin d'aider les confesseurs à conduire l'enquête – en direction notamment « des jeunes filles qui n'osent pas ou ne savent pas avouer leurs péchés d'impureté » – illustre au mieux ce tournant inquisitorial, prioritairement ordonné au contrôle du corps des femmes.

Cette prise en main disciplinaire de la vie intime des fidèles par l'Église consonne parfaitement avec le cours rigoriste pris, au même moment, par une morale patriarcale bourgeoise qui fait de l'infériorité sociale, politique et intellectuelle des femmes, ainsi que de leur confinement dans la sphère domestique, des données de « nature ». Elle fait également système, dans la même séquence temporelle, avec la montée en puissance de la figure sacrale et exclusivement masculine du prêtre, qui incarne l'autorité même de Dieu dans un monde que le processus de sécularisation est supposé conduire à sa perte. Après la Réforme, le Concile de Trente (1545-1563) avait déjà puissamment renforcé le statut du prêtre, mis à part pour la gestion exclusive des biens de salut. Mais l'emphase portée sur l'élection divine du prêtre, dont la vocation est appelée à se développer comme un « germe » à l'abri du monde dans le milieu fermé des séminaires, triomphe au XIX^e siècle, « siècle des curés ». Face à un peuple de fidèles sans aucun pouvoir au sein de l'institution, s'impose la figure d'un prêtre porteur de tous les attributs du sacré qui est aussi, sur le terrain de la famille, le héros de la grande bataille de l'Église contre la sécularité du monde.

L'autonomie de l'individu, aporie du familialisme catholique contemporain

On fera valoir à juste titre que l'Église, depuis un siècle, a beaucoup fait évoluer son discours sur la famille et la sexualité. Ce serait lui faire en effet un mauvais procès que de suggérer qu'elle n'a rien entendu de la révolution qui, après les deux guerres et surtout depuis les années 1960-1970, a bouleversé l'institution familiale. L'Église a pris acte, le voulant ou pas, de la submersion du modèle patriarcal et hiérarchique du XIX^e siècle par celui de la « famille relationnelle » ou « horizontale », au sein de laquelle priment les relations entre individus. En magnifiant la densité affective des relations interpersonnelles, en insistant sur la communication entre époux et entre parents et enfants, en revalorisant l'exercice de la sexualité comme la forme expressive privilégiée de l'amour entre les époux, le familialisme catholique contemporain s'est ouvert aux aspirations individuelles et collectives au bonheur et à l'accomplissement de soi au sein du couple et de la famille. Il en a même fait, jusqu'à l'usure, le cœur de son message pastoral. Mais cette acclimatation culturelle ne permet en aucune manière à l'Église de renouer, sur ce terrain, avec un monde auquel elle apparaît toujours plus étrangère.

Cela ne tient pas seulement à ce que l'idéalisation du couple hétérosexuel doté d'enfants à laquelle elle se livre n'est pas séparable de l'opprobre – implicite ou explicite – qu'elle porte en même temps sur les formes différentes de vie de couple et d'organisation familiale qui se multiplient

LE FAMILIALISME
CATHOLIQUE CONTEMPORAIN
S'EST OUVERT
AUX ASPIRATIONS
INDIVIDUELLES ET
COLLECTIVES AU BONHEUR.

dans nos sociétés. Cela tient aussi à ce que la bénédiction qu'elle accorde au « cocon familial » contemporain vaut toujours et exclusivement à l'intérieur d'un modèle sacralisé du couple hétérosexuel et de la famille, supposé répondre à l'ordre naturel voulu par Dieu.

Dans la mesure où elle remet nécessairement en cause le primat de cet ordre, la reconnaissance de l'autonomie des individus dans leur vie

affective et sexuelle demeure du même coup, pour le catholicisme, une thématique interdite. La question sexuelle (incluant celle de la procréation, qui lui est connexe) est même le terrain ultime où l'Église tente encore, en invoquant l'absoluité d'un ordre naturel confondu avec l'ordre biologique et/ou symbolique, de contrer l'avancée d'une modernité qui l'a emporté sur elle dans tous les autres domaines de la vie individuelle et collective. Mais elle ne peut le faire qu'en reconduisant un discours de l'interdit qui prend à contre-pied la thématique psychologique de la « réalisation des personnes » qui lui a servi à moderniser son discours sur le mariage et la famille. L'impossibilité d'arracher le discours sur la sexualité à la problématique de la loi naturelle invalide, *in fine*, tous les efforts qu'elle a déployés, dans le registre de la pastorale du mariage, pour s'adresser concrètement « aux hommes et aux femmes de ce temps ». ■

Amoris Lætitia, évolution ou révolution ?

Guy de Lachaux

L' exhortation du pape François sur la famille, *Amoris Lætitia*, a tout juste trois ans... C'est peu pour la mise en application d'un texte aussi important. Il a en revanche déjà fait couler beaucoup d'encre et a apporté un immense courant d'air dans l'Église.

Pourtant, pour certains, il n'a rien apporté de nouveau car il n'y a rien de changé dans le droit canonique ou dans la discipline de l'Église. Alors que pour d'autres, il est une véritable révolution mais c'est une révolution silencieuse, une conversion du regard, car, pour le pape, ce n'est pas d'abord le droit qu'il faut changer mais les mentalités, les pratiques.

Un nouveau regard

Il n'y a pas les familles réussies et heureuses d'un côté, et de l'autre celles qui sont marquées par la fragilité, des familles blessées ou en situation dite irrégulière... Mais il n'y a que des familles en chemin qui ont toutes besoin de la miséricorde de Dieu. L'essentiel, c'est que leur chemin soit un chemin de croissance.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Guy de Lachaux est prêtre en Essonne, à Gif-sur-Yvette. Il est membre du réseau Séparés, Divorcés, Remariés (SeDiRe). Il accompagne des personnes

divorcées depuis plus de 25 ans. Il est l'auteur de quelques ouvrages sur la question dont *Nouvelle union après un divorce. À la lumière du Pape François*, aux éditions de l'Atelier.

Ces quelques mots résument la révolution proposée par le pape François. Elle se dit à travers un certain nombre d'attitudes.

D'abord une réflexion

Comment Dieu s'y est-il pris avec son peuple ? Chaque fois qu'il a été infidèle à l'alliance, Dieu ne l'a pas condamné à changer d'attitude avant de reprendre la route avec lui, mais il lui a proposé de se relever et de marcher à ses côtés, avec son histoire quelquefois chaotique, ses blessures et ses fragilités. C'est ce que l'on appelle la « pédagogie divine ». En effet, « dans la perspective de la pédagogie divine », le pape invite à se tourner « avec amour vers ceux qui participent à sa vie de façon imparfaite » (AL 78)¹. Cela correspond à l'attitude de Jésus qui « a regardé avec amour et tendresse les femmes et les hommes qu'il a rencontrés, en accompagnant leurs pas avec vérité, patience et miséricorde » (60).

En second, il nous invite à faire de la loi, un instrument de liberté

Il s'agit en effet de bien situer l'enseignement de l'Église et ses conséquences pastorales dans l'accompagnement des personnes. « La loi est un don de Dieu qui indique le chemin, un don pour tous sans exception » (295), nous

SE TOURNER
« AVEC AMOUR VERS
CEUX QUI PARTICIPENT
À SA VIE DE FAÇON
IMPARFAITE. »

dit le pape. Elle est donc ce cadeau que Dieu nous fait pour nous indiquer la route à suivre afin que nous fassions des choix de vie. L'enseignement et la discipline de l'Église ne sont donc pas faits pour condamner, mais pour indiquer

un chemin. C'est à ce niveau-là qu'il nous invite donc aussi à nous convertir : « Un pasteur ne peut se sentir satisfait en appliquant seulement les lois morales à ceux qui vivent des situations "irrégulières", comme si elles étaient des pierres qui sont lancées à la vie des personnes. C'est le cas des cœurs

1. AL désigne l'exhortation *Amoris Lætitia*, *La joie de l'amour*, publiée le 19 mars 2016. Dorénavant, seul le numéro du paragraphe sera indiqué.

fermés, qui se cachent ordinairement derrière les enseignements de l'Église « pour s'asseoir sur la cathèdre de Moïse et juger, quelquefois avec supériorité et superficialité, les cas difficiles et les familles blessées. » (305)

En troisième lieu, deux mots clés

1. Le mot miséricorde. C'est sans doute celui qui revient le plus souvent dans le texte du pape. Elle est « le critère pour comprendre qui sont ses véritables enfants » (310), mais aussi « le pilier qui soutient la vie de l'Église » (310). Elle met en œuvre la « logique de la compassion avec les personnes fragiles » (308) car il faut qu'à tous parvienne « le baume de la miséricorde », à l'image de Jésus qui « se présente comme le pasteur des 100 brebis, non pas de 99 » (309).

2. Le mot intégration. C'est « la clé de l'accompagnement pastoral » (299). « Il s'agit d'intégrer tout le monde... » car « personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile » (297).

Ces deux mots sont au cœur de tout accompagnement pastoral afin de refléter « la charité véritable » qui « est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite » (296).

Un texte très bien construit

C'est pour ouvrir à cette conversion que le pape François met en place, en premier, les trois piliers indispensables pour ouvrir des chemins de vie et de croissance.

1. À l'écoute de la Parole de Dieu

Le chapitre premier nous fait rentrer dans la maison à la lumière du psaume 128. Nous y voyons d'abord le couple au centre, qui nous est décrit à travers ces « deux grandioses premiers chapitres de la *Genèse* » qui nous en révèlent aussi bien la plénitude – ils sont à l'image de Dieu – que la mission. Nous sommes invités aussi à voir autour de la table les « enfants qui les accompagnent comme des plants d'olivier » qui ne demandent qu'à grandir...

Mais dans ces familles, tout ne se passe pas de façon idéale car c'est aussi « un chemin de souffrance et de sang » qui nous est décrit dans de nombreuses pages de la Bible. Jésus lui-même l'a vécu.

C'est pourquoi le pape conclut que la Parole de Dieu est une compagne de voyage sur ce chemin : « La Parole de Dieu ne se révèle pas comme une séquence de thèses abstraites, mais comme une compagne de voyage, y compris pour les familles qui sont en crise ou sont confrontées à une souffrance ou à une autre, [elle] leur montre le but du chemin... » (22)

Il poursuit en traversant toute la Bible, en épinglant qu'elle est faite de labeur, de tendresse, de pardon... tout cela étant chemin vers une communion qui est image de la Trinité.

2. À l'écoute du monde d'aujourd'hui, avec ses ombres et ses lumières

Le chapitre deux nous fait rentrer dans le concret de la vie des familles. « Il convient de prêter attention à la réalité concrète, parce que “les exigences, les appels de l'Esprit se font entendre aussi à travers les événements de l'histoire”, à travers lesquels “l'Église peut être amenée à une compréhension plus profonde de l'inépuisable mystère du mariage et de la famille”. » (31)

Ce chapitre est un véritable patchwork fait de ce que les Pères du synode ont pu exprimer de la famille dans le monde entier (n° 32 à 49), mais aussi de l'Église dans sa maladresse à présenter le mariage comme un idéal abstrait, ce qui ne le rend pas « désirable et attractif » alors qu'il faudrait en faire « un parcours dynamique de développement et d'épanouissement » (37).

Cela l'amène à formuler quelques défis :

- la fonction éducative ;
- la lutte contre les causes de la violence familiale ;
- le soutien de la famille dans la société et dans l'Église ;
- l'accompagnement de l'amour dans la famille au milieu des vents contraires ;
- le droit des femmes et l'importance du rôle de l'homme.

Il faut tenir compte de la réalité concrète de la famille qui est le lieu où les appels de l'Esprit se font entendre, et ne pas devenir le bureau des pleurs et des lamentations mais que cela réveille plutôt notre créativité missionnaire !

3. À l'écoute de l'enseignement de l'Église

Le chapitre trois nous fait rentrer dans l'enseignement de l'Église. La réflexion des chrétiens au long des siècles mène à un certain nombre d'affirmations qu'il reprend à sa façon.

Il enracine cet enseignement dans une contemplation du Christ, car ce n'est pas une doctrine froide, mais pleine de l'amour infini du Père (59).

Le mariage est un don de Dieu. Il nous permet de retrouver son projet original. Il est racheté par le Christ qui nous restaure à l'image de la Trinité.

Après avoir traversé l'enseignement des papes en les enracinant fortement dans le concile Vatican II, il exprime les grandes lignes du sacrement de mariage en se reposant sur quelques affirmations fortes :

- le mariage est une vocation qui doit donc être le fruit d'un discernement vocationnel ;
- c'est le signe de l'amour du Christ pour l'Église, mais comme une analogie imparfaite (73) ;
- la sexualité a comme objectif de favoriser un chemin de croissance dans l'amour ;
- les ministres du sacrement sont les époux eux-mêmes...

Et s'il y a des situations imparfaites, elles sont à regarder comme des lieux où il faut découvrir des semences du Verbe.

En fin de compte, comme il le dira plus loin, « l'amour est une œuvre artisanale » (221), c'est-à-dire qu'il permet aux époux de se façonner l'un l'autre pour croître vers leur plénitude. Comme Dieu a façonné l'homme avec la glaise, le mariage est comme la poursuite de la création...

Si le pape a mis ces trois chapitres en début dans son exhortation, c'est qu'ils sont comme les piliers de cette œuvre de croissance et de discernement à laquelle il va inviter chacun d'entre nous. Et le propre des piliers, c'est de ne pas être là pour eux-mêmes, mais de conjuguer leurs forces pour permettre à l'édifice de tenir debout. Tout regard pastoral doit donc reposer sur ces trois piliers.

Deux situations regardées au filtre de ces trois piliers.

1. L'amour et le mariage

Ce sont les chapitres 4, 5 et 6. Tour à tour, il s'appuie sur les trois piliers.

Il commence par la Parole de Dieu. C'est l'hymne à la charité de saint Paul (1 Co 13, 4-7). À travers les expressions utilisées, on pressent un combat qui ouvre à la véritable relation d'amour... qui va jusqu'à tout supporter...

LA FINALITÉ EST
DE SE DONNER DE
LA VIE ET DE DONNER
LA VIE DANS TOUS
LES SENS DU TERME .

Mais cela nous ramène à l'attitude de Dieu avec son peuple tout au long de l'histoire chaotique de ses relations avec lui. En fait, dans ce chemin de l'amour conjugal, l'homme et la femme rejoignent le lent chemin de fidélité et de miséricorde de Dieu :

il prend patience, il rend service, il ne fait pas étalage de sa puissance...
il excuse tout, il fait confiance, il espère envers et contre tout !

L'homme et la femme sont donc appelés à incarner l'amour de Dieu lui-même dans les actes concrets du quotidien... et ainsi, ils apprennent à aimer.

Il va jusqu'à parler de la dimension érotique de l'amour qui est « comme un don de Dieu qui embellit la rencontre des époux ». (152)

La finalité est de se donner de la vie et de donner la vie dans tous les sens du terme.

Tour à tour, il fait appel à saint Augustin, à Thomas d'Aquin, au concile Vatican II, mais aussi à Paul VI, Jean-Paul II ou Benoît XVI.

Sa réflexion mène à formuler des perspectives pastorales (chap. 6), l'essentiel étant d'avoir le souci constant d'accompagner les couples à tous les âges de la vie.

Il demande instamment que les paroisses, qu'il appelle « famille de familles », soient prioritairement orientées vers les familles. Il trace ainsi les grandes lignes de leur accompagnement, de la préparation au mariage à la fin de vie, en passant par les crises de l'amour et du couple.

2. Les situations « dites irrégulières », et spécialement les « divorcés-remariés »

Nous en venons au cœur de ce que veut transmettre le pape François dans son exhortation. C'est la raison pour laquelle, dans son introduction, il conseille de la lire « morceau par morceau », selon nos centres d'intérêt, mais désire que « tous se sentent interpellés par ce chapitre 8 » qui s'intitule : « Accompagner, discerner et intégrer la fragilité ».

Face à ces situations « dites irrégulières », le pape François entend commencer par une déclaration solennelle : « Je voudrais rappeler ici quelque chose dont j'ai voulu faire clairement part à toute l'Église pour que nous ne nous trompions pas de chemin : "Deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Église : exclusion et réintégration. (...) La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration. La route de l'Église est celle de ne condamner personne éternellement ; de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un cœur sincère. [... Car] la charité véritable est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite !" Donc, "il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition". » (296)

Il en tire donc les conclusions suivantes :

Il s'agit d'intégrer tout le monde.

On ne peut condamner des personnes pour toujours, par exemple à ne pas pouvoir approcher des sacrements, car « ce n'est pas la logique de l'Évangile ».

Il est donc essentiel d'accompagner ces personnes pour un discernement : quel est l'appel de Dieu dans la situation concrète dans laquelle elles se trouvent ?

Par conséquent, on ne peut se satisfaire d'appliquer avec les personnes en situation de fragilité les lois morales. Elles ont besoin d'être nuancées, éclairées, précisées par les deux autres piliers que sont la pratique concrète de l'Écriture, ainsi que les conditionnements et les facteurs atténuants de la vie.

Par conséquent, le pape développe ces chemins de discernement dans la situation concrète dans laquelle se situent les personnes.

C'est un discernement de conscience car, comme le dit le concile Vatican II, c'est là que l'homme « découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir » (*Gaudium et spes* 36).

Mais il ne peut y avoir de jugement de conscience vrai que si celle-ci est éclairée. C'est le rôle de l'accompagnateur qui permet d'avoir les éléments pour discerner en vérité. C'est là que l'on fera appel aux trois piliers : la loi naturellement, mais comprise au cœur des situations humaines concrètes (conditionnements, facteurs atténuants) et éclairée par une écoute assidue de la Parole de Dieu.

C'est ainsi que certains pourront « reconnaître sincèrement et honnêtement que » leur situation actuelle « est, pour le moment, la réponse généreuse qu'on peut donner à Dieu » (291). « À cause des conditionnements ou des

facteurs atténuants, il est possible que, dans une situation objective de péché – qui n'est pas subjectivement imputable ou qui ne l'est pas pleinement – l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu'on puisse aimer et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Église. » (305) Cette aide est précisée en note : c'est celle des sacrements de l'Église, spécialement le pardon et l'Eucharistie !

Pour conclure, force nous est de recevoir ce message du pape comme un appel à remettre l'enseignement de l'Église à sa juste place, c'est-à-dire non comme une obligation abstraite mais comme l'indication d'un chemin de vie qui ne peut s'appliquer que dans la recherche de la volonté de Dieu. C'est alors que chacun, dans sa conscience, peut discerner le bien auquel Dieu l'appelle et les chemins qu'Il lui propose. ■

Mon chemin de renaissance

André Jacques

Ma femme m'a quitté il y a huit ans. Je me suis retrouvé seul du jour au lendemain ; les enfants étant partis de la maison, je ne pouvais rester isolé en pleine campagne. Mon accompagnateur m'a proposé de venir dans un logement sur sa paroisse ; c'est comme cela que j'ai vécu dans le presbytère d'un quartier populaire de Limoges, au milieu des tours HLM. Je m'y suis installé avec une seule valise.

Une première année pour exprimer mes émotions

Ces deux années ont été très importantes dans ce travail de reconstruction qui débutait. Je voulais vivre. Mes enfants avaient besoin d'un père sur qui ils pouvaient compter. La première année, je suis sorti quasiment tous les soirs chez l'un, chez l'autre. Cela a été une très bonne thérapie pour commencer : dire ma douleur, mes difficultés, mes angoisses, mes peurs de rester définitivement seul m'a fait du bien, je pleurais autant que je riais. Je suis souvent allé me mettre devant le saint-sacrement à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, j'ai tout connu devant le Seigneur : des cris, des larmes, des étouffements tellement la douleur de la séparation était forte. Il m'a fallu aussi apprivoiser la solitude, accepter ma nature d'homme et faire face à de terribles combats...

À PROPOS DE L'AUTEUR

André Jacques a 55 ans. Marié pendant 28 ans, son couple a eu trois enfants. Il est séparé depuis quatre ans et divorcé depuis six mois. Il est artisan ébéniste. Il est engagé dans

l'annonce de l'Évangile à la radio (RCF) et dans des petits groupes. Il participe à un groupe de prière avec Marie-Ange et il accompagne un groupe de séparés-divorcés.

En dessous de mon logement, il y avait les salles paroissiales. J'y ai été régulièrement invité. J'ai pu alors découvrir qu'il y avait des gens qui souffraient bien plus que moi. Et puis un jour, quelqu'un m'a demandé si je voulais bien faire des maraudes dans la rue avec lui. Ma reconstruction était en route, je découvrais plus malheureux que moi, mais je n'étais pas encore arrivé au bout de mes peines. C'est là que j'ai commencé à comprendre ce qui m'était arrivé pendant ces 28 années : j'avais été maltraité... Il m'a fallu alors commencer à faire un véritable travail de deuil, accepter que ma vie ne coïnciderait plus jamais avec mon idéal.

Un parcours pour me reconstruire

Des amis m'ont alors parlé d'un parcours pour les séparés-divorcés, six samedis dans l'année. Là, j'ai eu un véritable choc : j'avais devant moi des personnes avec des situations bien plus terribles que la mienne. Mais j'ai surtout été frappé par la journée sur notre part de responsabilité : je n'y avais jamais pensé, convaincu de mon innocence. Je ne savais pas que notre psychisme, notre enfance pouvaient influencer nos choix à ce point-là. Je savais que j'avais détesté mon enfance, mais aussi que je croyais avoir réglé ce problème en l'ayant dit à mes parents et en leur ayant pardonné. J'étais donc tout à fait satisfait de ma démarche...

Une grande question demeurait tout de même : vais-je rester seul et surtout, suis-je capable d'aimer et suis-je digne d'être aimé ? J'ai eu la chance de rencontrer Marie-Ange pendant ce

parcours. Nous avons débuté une relation d'amour, avec un véritable projet de vie pour l'avenir. Certaines questions me traversaient l'esprit du genre : c'est bizarre, il n'y a jamais de dispute, donc ce n'est pas de l'amour... Elle est devenue ma meilleure amie, donc ce n'est pas de l'amour... Au bout d'une semaine de vacances je suis bien, ce n'est peut-être pas de l'amour, etc. Puis, fin juin, une situation particulièrement difficile avec ma fille de 22 ans a provoqué chez moi un choc émotionnel intense qui m'a brisé. Dès le premier

MA RECONSTRUCTION
ÉTAIT EN ROUTE,
JE DÉCOUVRAIS PLUS
MALHEUREUX QUE MOI.

jour des vacances, toutes les amarres ont lâché. Je ne savais plus qui j'étais, ce que je voulais. Une grande tristesse m'a envahi, plus aucune capacité de discernement, une grande fatigue s'est installée, des crises d'angoisse et de peur ont pris place, terrible ! N'en pouvant plus, j'ai hurlé des situations douloureuses que j'avais vécues, lors de ma vie de couple mais aussi de ma petite enfance. J'ai été surpris moi-même par ce que je disais. Il y avait des événements de ma petite enfance qui m'empêchaient de vivre dès que quelque chose de beau arrivait...

Il me restait à me pardonner

J'ai alors débuté un traitement médical, mais aussi un suivi thérapeutique. J'ai découvert alors que je devais soigner l'enfant intérieur qui était blessé en moi et qui avait besoin qu'on lui rende justice, qui hurlait et qui avait besoin d'être entendu : il fallait que cela sorte. Je pensais que de l'avoir dit à mes parents cela suffisait, mais non il fallait que j'aille plus loin encore.

J'AI DÉCOUVERT
ALORS QUE JE DEVAIS
SOIGNER L'ENFANT
INTÉRIEUR QUI ÉTAIT
BLESSÉ EN MOI.

Sur les conseils de Marie-Ange, je me suis inscrit à une retraite d'« évangélisation des blessures intérieures ». J'ai pu identifier tout ce qui m'avait blessé ; et devant le saint-sacrement, j'ai écrit des pages. J'ai découvert que j'avais été mal aimé, à com-

mencer par ma mère puis par ma femme. Pour moi, aimer allait automatiquement avec la peur, la menace. Enfant, j'étais élevé à la cravache et pourtant ma mère me disait qu'elle m'aimait. Pendant mon mariage, notre soi-disant relation d'amour était basée sur le chantage et la peur de ne pas faire ce que je devais. Je comprenais enfin ce qui allait si mal en moi, ce décalage qui m'empêchait de vivre. Cela expliquait pourquoi j'avais tant besoin que les autres sachent que j'existe, j'avais tellement soif d'être aimé. La thérapie m'a permis de mettre des mots sur mon mal-être et m'a donné des pistes pour guérir. J'ai alors écrit des pages sur les personnes qui m'ont fait du mal, j'ai écrit en quoi elles m'ont fait du mal et ce que j'étais en droit d'attendre. Je me réconciliais avec moi-même, j'avais

déjà pardonné depuis bien longtemps à ceux qui m'avaient fait du mal, maintenant je devais me pardonner à moi-même. À la fin de ma retraite, j'ai brûlé toutes les pages écrites. J'étais guéri.

Depuis, toutes mes peurs ont disparu, je n'ai plus d'angoisse, je suis apaisé et confiant pour l'avenir, j'ai la sensation d'être devenu celui que j'aurais toujours dû être et enfin je peux vivre. Bien sûr, le chemin est toujours à poursuivre, d'autres difficultés apparaîtront à n'en pas douter, la vie est ainsi faite. Mais j'ai goûté à la liberté intérieure ; je peux maintenant librement consentir aux événements de ma vie et prendre les moyens pour aller mieux. Aujourd'hui, je suis un homme heureux. ■

Les enfants d'abord

Une mère

Un rythme de vie pénalisant

Mariée depuis 1998, j'ai eu deux filles en 1999 et en 2002, un fils en 2007. Les années passèrent et notre vie de couple était en dents de scie, sans réponse à mes questions. Mon mari allait consulter un psychologue mais jugeait que cela ne servait à rien. Devant ces difficultés, j'ai pris deux emplois en journée et un autre en soirée. Aide à domicile, j'avais des horaires fractionnés jusque tard dans la nuit et les week-ends. Mon mari travaillait en deux-huit. Placé devant ses incohérences, il me répondait que je devenais folle et je le croyais. Parfois, je constatais des gestes violents envers notre fille aînée : alors j'intervenais et le reprenais. Pour moi, le problème était résolu en partie, car je savais qu'il faudrait renouveler les mises en garde. J'ignorais qu'il recommençait le soir même lorsque je partais travailler et là, personne ne l'arrêtait.

L'adolescence comme révélateur

En 2014, ma fille aînée de 15 ans était dans une crise d'adolescence, mais je voyais bien que cela n'était pas qu'un passage difficile lié à l'âge. Le service spécialisé consulté invite à un bilan avec les parents : la vérité éclate au grand jour. Elle dévoile ce que son père lui fait subir depuis plusieurs années, avec ses accès de violences physiques et verbales pendant que je me trouvais au travail. La psychiatre menace de procéder à un signalement si la situation perdure. Sous le choc, je ne pouvais pas imaginer perdre la garde de mes enfants, d'autant plus marquée par mon histoire personnelle : en effet, j'ai



À PROPOS DE L'AUTEURE

L'auteure de cet article est mariée depuis 1998.
Elle a eu deux filles en 1999 et 2002 et un fils en 2007.

été placée à l'âge de deux ans à l'Aide sociale à l'enfance. Je menace mon époux de le faire quitter la maison s'il récidive. J'étais prête à tout faire pour protéger mes enfants.

Sa psychiatre m'informe qu'il est atteint de bipolarité depuis l'âge de 18 ans. J'avais enfin le morceau de puzzle qui me manquait. Devant mon obstination à vouloir faire face aux exigences de mon mari, elle prévient que je ne peux pas entrer dans son jeu. Cela fait partie de sa pathologie et il est dans l'incapacité d'élever ses enfants. À la suite de ces révélations, j'étais bien décidée à tout mettre en œuvre pour que la famille reste soudée malgré les épreuves. Mon mari a commencé un traitement par amour pour moi, sachant que c'était la solution pour arrêter ses violences.

Quand la fragilité s'invite de partout

Ma santé se dégrade et je consulte un médecin pour une gêne que je ressens dans les mains. Il me presse d'aller aussitôt aux urgences. Scénario imprévu, je suis restée à l'hôpital cinq jours. Pendant ce séjour, mon mari me confiait notre fils après l'école pour que j'en assure la garde. « Comment voulez-vous vous reposer ? » J'ai rassuré le médecin en lui disant que j'allais trouver une solution. Et là, il m'affirme que je suis

au bord du *burn out*. Sans le croire, je tente des explications sur l'état de mon mari qui a besoin de soutien. « Mais qui va vous soutenir, vous ? »

J'ÉTAIS BIEN DÉCIDÉE
À TOUT METTRE EN
ŒUVRE POUR QUE LA
FAMILLE RESTE SOUDÉE
MALGRÉ LES ÉPREUVES.

Mon mari est perdu avec les enfants et fait appel à sa maman pour prendre le relais. J'ai mis à profit sa visite à l'hôpital pour comprendre, malgré ma fatigue. Il lui a été difficile de m'avouer qu'elle cachait depuis longtemps l'état de son fils de peur que je le quitte. Je voyais devant moi une femme malheureuse, m'éclairant ainsi sur tous ses reproches sur l'éducation que je donnais à mes enfants. Par ailleurs, mon époux a demandé à notre fille aînée de me remplacer à la maison : pas facile à 15 ans de gérer un papa en crise et les deux autres enfants !

Mon mari ne va pas mieux ; il tombe dans la dépression et fait plusieurs tentatives de suicide devant les enfants. Dans l'attente d'un diagnostic pour moi, je me sens bien seule pour gérer le travail, les enfants et l'état de mon mari. Je l'engage à trouver une solution, mais pas de réponse cohérente. Physiquement, je ne suis pas bien et ma vie de couple explose. Il me propose la séparation et me demande de choisir entre lui et les enfants dont il ne veut plus assurer la responsabilité. Finalement, il veut bien me laisser la maison pour les maintenir dans leur cadre familial. De mon côté, je l'aide dans ses démarches pour trouver un logement.

Une séparation salutaire

Il prévient les enfants de notre séparation. Soulagement pour nos deux filles, car la violence allait cesser. Puis viennent les questions : « Pourquoi nous ? Cela allait bien entre vous deux ? Papa quitte la maison et je ne vais plus le voir ? » Ma priorité était leur bien-être et pour cela rester à leur écoute.

PHYSIQUEMENT ,
JE NE SUIS PAS BIEN
ET MA VIE DE COUPLE
EXPLOSE .

J'ai consulté un pédopsychiatre pour un suivi de mon fils. Je voulais éclairer ce qu'il avait subi et lui permettre de libérer sa parole au-delà de l'affection passionnée qu'il a pour son père.

Le verdict me concernant tombe : je suis atteinte de la sclérose en plaques. Je quitte mon travail du soir et le divorce est prononcé à l'amiable. Pour les visites chez leur papa, j'ai écouté la demande des enfants sans forcer. Lorsque mon ex-mari venait chercher son fils deux heures chaque samedi, je demandais aux filles de venir lui dire bonjour. Petit à petit, d'autres liens se sont renoués avec lui. Ils ont compris que, désormais, il fallait composer avec la réalité, mais aucun des enfants n'oubliera le mal qui a été fait.

Cette séparation était nécessaire et salutaire. Ma priorité était le respect de chaque personne de notre famille. Mon ex-mari va mieux sans les enfants au quotidien et prend son fils un week-end sur deux. Celui-ci admet, à douze ans, que vivre comme avant est impensable et se dit heureux de voir son

papa régulièrement. Les filles bientôt adultes comprennent la maladie de leur père. Je m'emploie à leur assurer l'équilibre affectif entre papa et maman, la sécurité matérielle pour qu'elles se construisent et envisagent leur présent et leur avenir sur un chemin de bonheur.

Pour ma part, je suis heureuse de voir que tout le monde va bien. Les doutes existent sur ce que j'aurais pu faire... Mais je suis sortie de la culpabilité et pense être allée au bout de ce qui est possible. Dans ce mariage, j'ai laissé ma santé... Y laisser ma vie n'aurait rien changé. Mes enfants ont réussi à sortir de ces épreuves ; j'ai essayé de les aider en restant à leur écoute et en répondant à leurs questions, sans jugement. ■

La vie de divorcée n'est pas un long fleuve tranquille!

Sophie

Nous nous sommes mariés en 1995. Deux filles sont nées de cette union : Marion, qui aura bientôt 20 ans, et Mathilde, 17 ans. Je subissais depuis de nombreuses années des violences verbales, des insultes, des humiliations devant des amis, ma famille, et mon mari me trompait depuis le début de notre mariage. J'ai longtemps retardé la décision de divorcer pour mes enfants. J'ai redonné à plusieurs reprises une chance à notre couple ; j'espérais que mon mari changerait de comportement vis-à-vis de moi. J'avais conscience que divorcer était une décision lourde de conséquences, un échec dans ma vie privée. Mais c'était devenu un enfer.

Après toutes ces années, j'ai eu le courage de demander le divorce. Cela a été un divorce à l'amiable avec une garde alternée des enfants et une médiation. Je voulais épargner à mes filles un divorce qui s'annonçait très conflictuel. À la demande de mon mari, mes filles ont été entendues par le juge des Affaires familiales et l'ordonnance de non-conciliation a été prononcée sur la base de témoignages mensongers de mes enfants dictés par leur père, me privant de leur garde. J'ai été piégée.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Sophie est mère de deux filles. Elle est en pleine procédure de divorce depuis quatre ans et elle a suivi une

session pour se reconstruire en 2019. Elle habite en banlieue parisienne et elle est enseignante en primaire.

C'était donc un excellent moyen de faire pression sur moi. À défaut, il voulait me faire souffrir : « Si tu ne renonces pas au divorce, je te pourrirai la vie ». Il m'a même menacée de me tuer.

Après plusieurs années, il rôde encore sans arrêt autour de chez moi. Il a même fracturé ma porte, ce qui a à nouveau engendré des frais alors que j'ai tout juste de quoi vivre... J'ai toujours peur qu'il me tue.

J'ai essayé de me reconstruire

La procédure est toujours en cours, mais je suis libérée de ne plus vivre avec cet homme. Je souffrais tellement de son manque d'attention et de tendresse.

Maintenant, j'ai fait un nouveau choix de vie, je sors, je m'ouvre aux autres, je m'engage, j'aide ceux qui sont dans une situation difficile comme moi, je fais du bénévolat. Je fais tout pour échapper à la solitude sans mes enfants.

À LA SUITE
DE MON DIVORCE,
QUELQUES AMIS
ONT PRÉFÉRÉ COUPER
LES LIENS ; CELA
M'A FAIT DU MAL.

En tant qu'enseignante, je m'occupe des enfants des autres. Je fais beaucoup de sport. Je vois régulièrement mes parents, mes frères et sœurs, ma famille ; ils connaissent ma souffrance et ne me laissent jamais seule.

Mais la souffrance est toujours là

J'évite de parler de ma séparation à certains amis ou à certains membres de ma famille qui se sentent impuissants. Ils ne savent pas comment remédier à mon mal intérieur, mais j'ai compris qu'être en leur compagnie était essentiel et que cela me faisait du bien.

À la suite de mon divorce, quelques amis ont préféré couper les liens ; cela m'a fait du mal.

Quand je broie du noir, je pleure et cela me soulage. Sinon, je téléphone à mes amis qui me réconfortent. Je suis très souvent invitée, cela me permet de rester debout.

Je ne peux pas voyager à cause de mes difficultés financières. Matériellement, j'ai des difficultés à régler mes factures, je me prive beaucoup.

J'aimerais bien connaître quelqu'un sur qui je pourrais compter, avec qui je pourrais échanger, passer de bons moments. Mais j'ai très peur de rencontrer à nouveau un pervers. Je sais qu'il existe des hommes formidables qui ont des intentions saines et cordiales vis-à-vis des femmes, mais je suis devenue méfiante. J'ai perdu une certaine confiance en la vie.

Ma plus grande souffrance : être coupée de mes enfants

J'ai réussi à m'extraire de l'homme qui m'a fait du mal. Mais c'est très difficile aujourd'hui de vivre sans mes enfants et de voir qu'ils me rejettent.

C'EST TRÈS DIFFICILE
AUJOURD'HUI DE VIVRE
SANS MES ENFANTS
ET DE VOIR QU'ILS
ME REJETTENT.

Ils ont suivi leur père qui achète leur amour en les couvrant de cadeaux et en leur cédant tout. Il joue le rôle d'un père attentif alors qu'il se désintéressait d'elles depuis toujours. Il réussit ainsi à mettre les filles sous emprise et à les aliéner.

Je ne peux plus les voir. En fait, il ignore les réels besoins affectifs de ses enfants en les privant de tout lien avec moi. Il refuse qu'ils soient suivis psychologiquement. Il se fait passer à leurs yeux pour la victime !

Alors que la vérité auprès des juges a enfin éclaté après des années d'errance, les liens avec mes filles sont totalement détruits. Je souffre de ne pas être présente pour fêter leur anniversaire et tous les événements heureux de leur vie. J'en veux beaucoup à mon mari qui n'arrête pas de me dire que les filles ne me considèrent plus comme leur mère et qu'elles veulent que je sorte de leur vie.

J'ai un droit de visite et d'hébergement, un week-end sur deux et la moitié des vacances, mais mon mari ne l'a jamais respecté, il est toujours hors la loi. Il continue à faire inlassablement son travail de sape auprès d'elles...

Je me présente systématiquement au domicile du père pour exercer mon droit légitime de mère. Je dois faire face à un refus systématique, parfois à des injures de ma fille aînée. Mais je continue à leur adresser régulièrement des messages pour garder un contact...

Je suis triste qu'elles soient prises en otage dans ce conflit conjugal. Je vis une véritable guerre et mon mari a armé mes enfants contre moi pour me détruire.

Je m'inquiète de la scolarité de mes filles : elles souffrent de troubles de la concentration, elles ont redoublé, elles sont en échec scolaire, leur état de santé est préoccupant. J'ai conscience que mes enfants ne vont pas bien, mais je ne peux rien faire.

Ce qui m'aide à vivre...

Je suis soutenue par une psychologue qui m'aide à ne pas me décourager, à marquer la limite dans les relations irrespectueuses de mes enfants, à comprendre ce qui se passe et à ne plus me laisser entraîner dans cette violence, tout en m'affirmant, en me redonnant confiance en moi et m'aidant à retrouver l'estime perdue.

Concernant mon équilibre psychique, je ne sais pas très bien quel sera mon avenir ; je vis dans l'incertitude, mais j'espère que le temps fera son chemin.

Pendant de nombreuses années, je me suis consacrée à ma famille et j'avais mis de côté ma vie spirituelle.

Aujourd'hui, ce retour à la foi m'aide beaucoup. Je prie pour que le Seigneur protège mes enfants, me donne la force de continuer à faire éclater la vérité et que la justice répare cette rupture injustifiée.

Je prie beaucoup Marie qui peut comprendre ma douleur de mère... Je continue à persévérer, je reste attachée à mes valeurs, à ma dignité de maman.

En conclusion

Je n'aurais jamais imaginé un tel séisme lorsque j'ai demandé le divorce. Je ne vois pas mes enfants grandir, je suis privée de vivre des moments essentiels avec eux. Je voudrais qu'ils sachent que je ne leur en veux absolument pas, que je les aime et que ma porte leur est grande ouverte. Et j'ai bien conscience que les violences psychologiques sont longues à guérir. ■

Élargir sa tente

Maryno Bodinier

Pendant plusieurs années, j'ai reçu des couples pour un accompagnement dans un cadre professionnel et depuis 2008, j'initie des week-ends que j'ai nommés « Escale Couple » où je propose un temps de ressourcement et de pause dans une période où le couple est « normalement » en crise – c'est-à-dire en recherche d'équilibre. Aujourd'hui retraitée, je poursuis l'aventure des Escales et quelques accompagnements¹.

Le travail d'écoute des couples m'a profondément bousculée. La vie m'a appris à m'ouvrir et m'aventurer dans d'autres cultures que le monde chrétien, d'autant plus que mon histoire est marquée par la durée en couple – 43 ans de mariage – et la construction d'une famille qui n'en finit pas de s'agrandir ; nous sommes actuellement dix-huit avec nos quatre enfants, leurs conjoint(e)s et huit petits-enfants de 18 mois à 14 ans.

Accompagner

Je suis toujours émue par ceux et celles qui viennent demander une aide. Démarche délicate qui bouscule les pudeurs, les façades et l'envie de s'en

1. Voir le site porteursdeau.fr.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Maryno est retraitée et elle a accompagné de nombreux couples dans un cadre thérapeutique. Elle est mère de quatre enfants et grand-mère de huit petits-enfants.

Depuis plus de 40 ans, Marc et Maryno cheminent avec la CMDF. Ils habitent à Die dans un habitat groupé avec dix autres familles.

sortir seul(e). Les demandes sont diverses, à la hauteur de la singularité de chaque histoire. Le plus souvent, il y a une sorte d'urgence qui amène l'un ou l'autre (le plus souvent l'une d'ailleurs !) à prendre rendez-vous pour chercher une solution – voire « la » solution. Je me trouve parfois

CHACUN(E) VIENT
AVEC SON HISTOIRE,
SES BLESSURES,
SES DÉSIILLUSIONS,
SES DÉSIRS.

prise dans des demandes inaccessibles comme celle d'éteindre un incendie pour sauver les « meubles » (plutôt les personnes !) ou comme celle de raisonner – voire convaincre – un des deux partenaires. Pour d'autres, il s'agit de se séparer « sans douleur » : nouvelle croyance !

Certain(e)s viennent en traînant les pieds convaincu(e)s que tout est fichu. D'autres encore font un bout de chemin en recherche de sens pour traverser une situation de crise.

Chacun(e) vient avec son histoire, ses blessures, ses désillusions, ses désirs. Il s'agit toujours d'accueillir chaque personne sans juger, sans avoir en tête un projet sur l'autre (que ce soit la séparation ou le prolongement coûte que coûte du couple), sans prendre le parti de l'un contre l'autre, sans décider à leur place. Difficile travail d'équilibriste où je travaille avec ce que je suis – mon histoire personnelle, mes émotions et mes ressentis corporels. Je ne sors pas indemne de ces accompagnements qui m'invitent à revisiter mes propres schémas.

Le couple n'est pas un long fleuve tranquille !

Durer en couple ne va pas de soi. L'allongement de la durée de la vie complexifie l'équation. Les formes de vie de couple se sont diversifiées ces 30 dernières années. Le mariage n'est plus « la » porte d'entrée pour faire couple. On se marie plus tard (quand on se marie !). Le divorce et la séparation se sont banalisés au point d'être parfois perçus comme la seule issue possible à une crise. On trouve même sur internet des recettes telles que : « Couple en crise, comment surmonter la crise ? Quatre astuces ». L'amour est idéalisé au point d'être fragilisé par de fortes attentes. On mise beaucoup sur une

relation d'amour et non plus sur une institution qui a fonction d'étayage. Les ruptures font partie du paysage social mais cela ne se fait jamais sans souffrance, d'autant plus quand il y a des enfants. Beaucoup de jeunes couples disent avoir envisagé l'hypothèse d'une rupture dès leurs premiers pas communs². Il y a une vraie conscience de la fragilité du lien.

Se tenir là où on peut entendre

Ma feuille de route est de ne pas avoir de réponse toute faite mais d'ouvrir des voies, d'offrir un espace où la parole peut être dite et entendue pour permettre de faire des choix en élargissant son point de vue. J'occupe une place de tiers qui fait brèche. Quelle que soit l'issue de la crise, il s'agit de se remettre en route, de sortir des discours et des comportements répétitifs, de comprendre ce qui se joue à notre insu, dans une relation intime où se remet en scène ce qui s'est vécu dans les toutes premières années de vie.

Je n'ai pas d'autre projet si ce n'est le désir d'écouter ce qui se joue et se rejoue. Je rejoins là l'expérience de Lytta Basset quand elle dit que « se tenir dans le "non savoir" est une ascèse qui permet de ne pas passer à côté de ce que vit réellement autrui »³. Oui, ascèse du non-savoir et de l'accueil inconditionnel. J'apprends à lâcher mes désirs de réparation et les pensées tranchées qui peuvent surgir. Travail jamais terminé tant nous habite l'envie de jugement.

La rencontre avec des couples dans un cadre « laïque » m'a amenée à avoir un regard plus critique sur ce que j'avais reçu, sur la doctrine de l'Église, au sujet de la vie de couple et du mariage et sur mes propres choix de vie. J'ai appris peu à peu à lâcher des représentations apprises dans ma famille et dans l'éducation chrétienne pour pouvoir accueillir d'autres manières de penser et de vivre en couple.

2. Près de 45 % des mariages finissent par un divorce.

3. Dans l'avant-propos de son livre « *Moi je ne juge personne* ». *L'Évangile au-delà de la morale*, Albin Michel, « Spiritualité vivante », 2003 (1^{re} éd. : 1998).

Je suis touchée par l'exigence de beaucoup de couples qui veulent être vrais. Je suis sans cesse convoquée à élargir ma propre tente et à consentir à un profond décapage sans pour autant renier ce que je suis. J'ai été largement pétrie par l'équation « $1 + 1 = 1$ » où il s'agit de devenir une moitié alors que le couple c'est toujours « $1 + 1 = 3$ » : moi, toi et nous. Se réduire à une moitié crée le risque de devenir des « époux fossiles »⁴ selon le terme de Christiane Singer. Devenir pleinement Soi dans un organisme vivant est un défi qui demande vigilance, souplesse et confiance.

Je mesure le gouffre entre ces histoires de vie et le discours chrétien, ou plutôt catholique, sur le mariage : les quatre piliers du sacrement – liberté, fécondité, fidélité et indissolubilité. Que dire à un couple qui choisit de ne pas avoir d'enfant ? Que dire à celui qui traverse une phase d'infidélité ? Que dire à un couple homosexuel qui n'est pas compris par ses proches ? Ou à celui qui choisit la séparation ? Dans mon approche, je n'ai pas à poser un avis tranché

DEVENIR PLEINEMENT
SOI DANS UN
ORGANISME VIVANT
EST UN DÉFI QUI
DEMANDE VIGILANCE,
SOUPLESSE
ET CONFIANCE .

mais à entendre profondément ce qui se joue dans la recherche d'un couple qui vient déposer son histoire.

Pour cela, j'ai d'abord à faire silence en moi pour accueillir paroles et souffrances, expressions parfois confuses ou maladroitement, larmes, colères, ran-

cœurs qui se déposent dans cet « espace parole ». Je suis invitée à sortir de mes sentiers battus et à m'ouvrir à ce qui se dit dans l'ici et maintenant, en quittant mes préjugés et mes modèles. Je découvre que dans ce qui se cherche, se balbutie ou parfois se crie, la vie se fraye un chemin ; je crois qu'il y a là mystérieusement une semence. Et si, plutôt que de vouloir annoncer une « bonne nouvelle », je reconnaissais là des germes de l'Esprit ? Véritable retournement.

4. Christiane Singer, *Éloge du mariage, de l'engagement et autres folies*, Lgf, 2007 (1^{re} éd. : Albin Michel, 2000).

Inlassablement, je me tourne vers les textes. Et je reviens à un de mes textes-phares – la rencontre entre une femme adultère, Jésus et des bien-pensants (Jn 8, 1-12). Les phrases n'en finissent pas de me percuter : « Femme, où sont-ils ? Personne ne t'a condamnée ? » (v. 10). « Moi non plus je ne te condamne pas. » (v. 11) Dans un autre évangile, Jésus ne mâche pas ses mots face aux pharisiens et aux scribes (Mc 7) : « Isaïe a bien prophétisé sur vous, les hypocrites, comme il est écrit : "Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur s'écarte loin de moi. – En vain, il me révère, enseignant des enseignements préceptes d'hommes"⁵. » « Enseigner des enseignements », c'est répéter un catéchisme et non laisser émerger une parole de liberté et d'amour.

J'aspire à ce que nous devenions capables collectivement d'accueillir de nouvelles formes de vivre en couple avec un regard d'amour et de bienveillance sans attendre que ceux qui seraient « déviants » par rapport à la « norme » rentrent sagement dans les rangs. Cela nous demande de changer notre regard, notre écoute, notre posture. Nous sommes convoqués à trouver des mots pour dire l'amour inconditionnel offerts à tous. ■

5. Mc 7, 6 (traduction Jean Delorme).

Quelques passages d'*Amoris Laetitia*

N° 37. Il nous coûte aussi de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leurs limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles.

N° 243. Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles « ne sont pas excommuniées » et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la communion ecclésiale.

N° 296. La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration [...]. La route de l'Église est celle de ne condamner personne éternellement ; de répandre la miséricorde de Dieu sur toutes les personnes qui la demandent d'un cœur sincère [...Car] la charité véritable est toujours imméritée, inconditionnelle et gratuite !

N° 299. La logique de l'intégration est la clef de leur (les divorcés remariés) accompagnement pastoral, afin que non seulement ils sachent qu'ils appartiennent au Corps du Christ qu'est l'Église, mais qu'ils puissent en avoir une joyeuse et féconde expérience. Ce sont des baptisés, ce sont des frères et des sœurs, l'Esprit Saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous.

N° 304. Il est mesquin de se limiter seulement à considérer si l'agir d'une personne répond ou non à une loi ou à une norme générale, car cela ne suffit pas pour discerner et assurer une pleine fidélité à Dieu dans l'existence concrète d'un être humain.

N° 305. Le discernement doit aider à trouver les chemins possibles de réponse à Dieu et de croissance au milieu des limitations. En croyant que tout est blanc ou noir, nous fermons parfois le chemin de la grâce et de la croissance, et nous décourageons des cheminements de sanctification qui rendent gloire à Dieu.

N°309. L'Épouse du Christ adopte l'attitude du Fils de Dieu qui va à la rencontre de tous, sans exclure personne.

N° 358. Elle sait bien que Jésus lui-même se présente comme le Pasteur de cent brebis, non pas de quatre-vingt-dix-neuf. Il les veut toutes.

Le réseau SeDiRe (séparés, divorcés, remariés) de la Mission de France

Guy Point

Le Manifeste de la Mission de France de 2002 ratifie la création de la Communauté Mission de France avec ses membres laïcs et notamment leur vie familiale. Il précise la pertinence des « réseaux » comme forme de participation à la recherche commune.

En AG 2007, l'une des orientations votées portait sur les questions nouvelles autour de la famille, la vie conjugale, l'éducation des enfants et la relation hommes-femmes : « Avec d'autres, à partir de la réflexion des réseaux, équipes et groupes de parole particulièrement engagés sur ces questions, nous souhaitons apporter dans ce domaine une contribution à une parole plus crédible et appelante au sein de l'Église. »

Constatant que plusieurs membres de la Communauté Mission de France vivaient eux-mêmes ces situations d'échec et de souffrance et, qu'avec eux, d'autres étaient engagés dans l'accueil des personnes ayant connu la rupture de leur couple, nous avons répondu à l'appel et constitué le « réseau SeDiRe » en 2009 pour partager nos expériences et nos pratiques.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Guy Point est pilote du réseau SeDiRe depuis son origine. Avec son épouse Christine, ils ont quatre

enfants et dix petits-enfants ; ils font partie de l'équipe de Mission de France de Vendée.

Choisir la vie

Notre objectif est d'ouvrir des chemins de vie pour les personnes séparées, divorcées ou divorcées-remariées ainsi que pour les personnes qui les accompagnent. Pour cela, il nous a paru judicieux de partir de témoignages sous forme de récits. Ces écrits poignants nous ont touchés et confirmés dans le désir d'accueillir ces itinéraires.

Nous y avons vu un quadruple appel :

- créer des espaces d'écoute et de partage ;
- être particulièrement attentifs aux conditions nouvelles de vie des enfants ;
- favoriser toute initiative de formation à la connaissance de soi et de l'autre ;
- être présents dans les recherches anthropologiques sur le couple et la famille.

Nous sommes impressionnés par la force d'interrogation spirituelle et religieuse que révèlent ces récits. Nous y décelons l'importance de porter un regard nouveau sur leurs itinéraires, de refuser un langage idéaliste qui enferme dans la culpabilité, de privilégier une éthique de la responsabilité, de favoriser l'aide nécessaire pour une décision en conscience face aux choix de la vie. Nous sommes persuadés que c'est dans l'Évangile que nous pouvons trouver la justesse de nos attitudes. Nous en concluons qu'il nous reste à nous laisser enseigner par les personnes qui vivent des situations d'épreuve et qui sont devenues, par leur expérience, des témoins du passage de la mort à la vie.

À leur écoute, nous comprenons que ces personnes ayant vécu une rupture de couple sont marquées par l'exclusion :

- celle qu'elles s'infligent elles-mêmes par un repli sur soi ou dans la culpabilité ;
- celle du milieu familial et de leur environnement social ;
- celle des difficultés matérielles ;
- enfin celle de l'Église dont la discipline les heurte.

Un chemin à tracer avec d'autres

Notre souci d'aider à se remettre debout et à choisir la vie nous conduit à des postures quelque peu revendicatives car, face à l'exclusion, un impératif de justice et de vérité en fidélité à l'Évangile nous anime. Les rencontres que nous suscitons en diverses régions de France et les productions issues de nos réflexions traduisent une volonté de faire bouger les lignes. Nous cherchons des appuis au sein de la Mission de France (universités d'été, rencontre de l'équipe épiscopale, intervention en AG). Nous proposons une motion à l'AG 2012 qui est votée à la quasi-unanimité ; cependant, celle-ci ne sera pas validée par la commission épiscopale ni inscrite dans les actes.

Ce refus nous blesse et cet « accroc » nous amène à penser autrement notre mission. Le dialogue n'est pas rompu et le prélat de la Mission de France nous invite à chercher des partenaires plutôt que de militer en conflit face à des positions établies. L'association Chrétiens divorcés... Chemins d'espérance et

FACE À L'EXCLUSION,
UN IMPÉRATIF DE JUSTICE
ET DE VÉRITÉ EN FIDÉLITÉ
À L'ÉVANGILE NOUS ANIME.

les équipes Reliance nous rejoignent dans une réflexion commune. Celle-ci s'enrichit de nos contacts avec le service Famille et société de la Conférence des évêques de

France et du dialogue que nous avons initié avec des théologiens. Ces liens deviennent essentiels pour poursuivre notre travail, notamment sur la pastorale du sacrement de mariage : nous ne pouvons pas accepter que l'on continue à donner d'un côté un « semblant de sacrement » et d'un autre à refuser la grâce sacramentelle en enfermant les personnes dans leur échec.

La conversion à un nouveau regard

L'initiative du pape François de lancer un synode sur la famille nous a donné l'opportunité de fournir une contribution critique mais aussi constructive pour chaque session, en 2014 et 2015. Dans un contexte socio-culturel chamboulé, nous avons souligné l'importance de la vie relationnelle dont une des dimensions est celle de l'affectivité. Ainsi l'Église, dont une des

missions est d'entrer en conversation avec les hommes et les femmes de ce temps, ne doit-elle pas être en recherche permanente d'ajustement afin que la Bonne Nouvelle puisse toucher le cœur des personnes dans le respect premier de leur histoire ?

La publication de *La joie de l'Amour* nous a provoqués à un travail important de compréhension et d'interprétation du nouveau regard sur la famille et les situations difficiles. Nous persistons à en promouvoir la lecture tant ce document contient des germes de vie et d'espoir. Notre discernement s'est appuyé sur les expériences d'accompagnement, la diversité de notre propre vécu et sur les réflexions pastorales et théologiques en cours. Ainsi nous ne sommes pas des spécialistes de ces questions mais des témoins inlassablement interrogés par les situations que vivent nos contemporains et dans lesquelles nous sommes personnellement plongés. La Mission de France, par le soutien et l'éclairage de ses membres et de ses responsables, s'est impliquée dans nos recherches. Nous avons été heureux de confier à son prélat, Hervé Giraud, la préface du livre de Guy de Lachaux auquel nous avons étroitement collaboré : *Nouvelle union après un divorce, à la lumière du Pape François*. Des personnes d'une quarantaine de diocèses de France rejoignent les sessions que nous avons initiées. En cela, nous avons conscience de répondre à une vocation de la Mission de France d'être au service des autres diocèses.

Se laisser encore surprendre

Notre projet est de ne pas abandonner les questions nouvelles qui se posent aujourd'hui autour des personnes séparées ou divorcées. Nous constatons encore des changements liés à la mutation des modes de vie et surtout aux générations plus jeunes. Comment y repérer des questionnements et des signes nouveaux ? Voici quelques axes sur lesquels nous continuons de réfléchir :

- **La notion du couple d'aujourd'hui** (vie hors mariage, réalité homosexuelle, engagement tardif...).
- **Les séparations ou divorces fondés** sur des motifs nouveaux : outre les situations conflictuelles, ils sont liés à l'équilibre personnel, à une exigence de vérité et d'authenticité.

- **Les enfants** restent une préoccupation, mais dans quelles conditions ?
- **L'écart homme/femme** est à mesurer dans ces situations de rupture.
- **La multiplication des échecs** pour une même personne devient plus fréquente dans nos compagnonnages.
- **Comment la foi est interrogée ou non**, notamment lorsque les personnes s'appuient sur d'autres itinéraires de recherche spirituelle ?

Le réseau SeDiRe est sur un chemin, comme le souligne la présentation de notre itinéraire. Au-delà de nos convictions et de nos doutes, nous n'en avons pas fini de franchir des étapes et de croiser d'autres chercheurs de sens et de Dieu dans leur vie chahutée et blessée affectivement. ■

NB : Sur les axes ci-dessus énoncés, vos réactions, questions ou témoignages enrichiront notre réflexion : reseaux@missiondefrance.fr.

Accompagner, discerner, intégrer

Gérard Bourmault

Créée en 1995, l'association Chrétiens Divorcés – Chemins d'Espérance est le fruit d'une exposition paroissiale à Saint-Hippolyte (Paris XIII^e) autour des « Question à l'Église sur le divorce » deux ans plus tôt.

Accueillir et accompagner

Subi ou choisi, le divorce se vit dans une souffrance profonde avec de lourds impacts psychologiques et spirituels sur le plan familial, social et relationnel. « Un discernement particulier est indispensable pour accompagner pastoralement les personnes séparées, divorcées ou abandonnées. » (AL 242) Chrétiens Divorcés – Chemins d'Espérance fait siens ces objectifs d'*Amoris Lætitia* en proposant un accompagnement dans des groupes d'accueil et de partage à proximité des personnes divorcées.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Gérard Bourmault et son épouse sont investis auprès des personnes divorcées depuis 2002. En 2009, ils prennent la responsabilité de la pastorale des personnes séparées,

divorcées et remariées du diocèse d'Annecy. Membre de l'association Chrétiens Divorcés – Chemins d'Espérance depuis huit ans, Gérard en a été élu président en 2017.

Chemin de reconstruction

Long et douloureux, le chemin qui se révélera, dans la durée, un chemin de vie, se fera difficilement seul. Le groupe avec ses « compagnons de route » permet, pas à pas, de faire le deuil de la relation brisée.

LA BIBLE RACONTE
LA VIE DE FEMMES
ET D'HOMMES,
DE COMMUNAUTÉS
QUI ONT ÉCHOUÉ
DE NOMBREUSES FOIS.

Retrouver son équilibre passe par la relecture de son histoire, de ses blessures, de ses émotions (colère, humiliations, culpabilité, angoisse, tristesse...). Les nommer, les reconnaître dans un espace bienveillant, écouter l'expérience des autres, tout cela aide

à se décentrer de sa propre souffrance, à discerner ses propres erreurs et permet d'envisager à nouveau un avenir. Le partage dans un groupe participe à cette dynamique intérieure.

Les « compagnons de route » ne sont pas des maîtres, encore moins des « maîtres à penser », fermés, dogmatiques. Leur accueil bienveillant et leur écoute sans jugement seront un soutien précieux pour que naisse la confiance. Pour certains, il faudra peut-être plusieurs rencontres avant de pouvoir commencer à parler. En exprimant son vécu, la personne fait œuvre de libération.

Proposition des groupes

Ce ne sera pas un accompagnement psychologique ni une thérapie de groupe, mais simplement un partage dans l'écoute attentive et sans jugement de chacun. Au fil des rencontres, par l'échange autour d'un thème avec des questions en lien avec sa vie et le partage d'un passage de l'Écriture, la reconstruction progressive et personnelle se fonde.

Lue avec d'autres, amis, proches, la Parole de Dieu devient une compagne pour la route, dit le pape François dans les premiers chapitres d'*Amoris Lætitia*. La Bible raconte la vie de femmes et d'hommes, de communautés

qui ont échoué de nombreuses fois, n'ont pas cru à la Parole de Dieu. Ils n'ont pas réussi à s'aimer. Finalement, elle raconte notre vie d'hommes et de femmes, d'aujourd'hui, marqués du désir d'aimer, d'échecs et de violences, d'infidélités et de trahisons. Elle révèle un Dieu qui accompagne ce peuple errant d'aujourd'hui.

La Parole de Dieu ne fait pas la leçon. Avec elle, relire sa vie autrement que sous l'angle de la désillusion et de l'échec devient un soutien, une aide pour dépasser sa souffrance. Quel que soit le chemin, Dieu s'adresse à celui qui le lit. Il prend tous nos méandres avec nous et nous conduit vers la Vie.

Discerner

Ce cheminement en groupe, éclairé par la Parole de Dieu, est un lieu précieux de discernement en vue de se reconstruire. Certains le vivent comme un renouvellement profond de leur relation à Dieu. Ils parlent alors d'une expérience de l'ordre de la résurrection. Le désir de vivre leur foi en Église s'intensifie, ne serait-ce que pour vivre ce relèvement avec leurs enfants.

Pour ceux qui s'engagent dans une nouvelle union, ce chemin de discernement est préparatoire à la vie sacramentelle proposée par *Amoris Lætitia* qui insiste sur l'accompagnement, le discernement et l'intégration¹. ■

1. Pour davantage d'informations : <http://chretiensdivorces.org>.

Les équipes Reliance

Nathalie et Christian Mignonat
(auditeurs au synode sur la famille de 2015)

Les équipes Reliance sont nées à l'initiative des équipes Notre-Dame, en réponse à une demande du pape Jean-Paul II, dans les années 2000. Cette proposition s'adresse à des couples engagés dans une nouvelle union stable qui souhaitent une croissance de leur vie chrétienne sous le regard du Christ en couple et en équipe pérenne. Ce qui les rassemble, c'est l'expérience d'une rupture conjugale et de la construction d'une nouvelle union en famille recomposée, en conscience éclairée, avec l'aide de la pédagogie inspirée par le père Caffarel. Un accent particulier est mis sur le dialogue en couple, sur la prière à deux et sur la retraite d'équipe. Les coordinateurs nationaux des équipes Reliance ont été invités comme auditeurs au synode de la famille de 2015, au titre du mouvement et de la Pastorale des personnes séparées, divorcées, remariées. Avec la parution d'*Amoris Lætitia*, fortes de leur réflexion menée entre les synodes, les équipes Reliance ont proposé, dès mai 2016, les « cheminements Bartimée », processus d'intégration pouvant passer par un retour aux sacrements, à partir de l'évangile de Bartimée qui était celui de la messe de clôture du synode de 2015. ■

Pour davantage d'informations : www.equipes-reliance.com
Contact : equipes-reliance@orange.fr

À PROPOS DE L'AUTEUR

Nathalie et Christian Mignonat sont coordinateurs nationaux des équipes Reliance et fondateurs d'une association qui accompagne des couples vers un temps de prière pour leur nouvelle union. Ils travaillent depuis plus de huit ans en réseau avec la Mission de France. Ils ont

été invités comme auditeurs au synode de la famille de 2015 pour présenter la pastorale des personnes divorcées remariées ou non. Ils sont à l'origine des « cheminements Bartimée », chemins de discernement ouverts à la suite de l'exhortation apostolique *Amoris Lætitia*.

Les cheminements Bartimée

Nathalie et Christian Mignonat

Depuis longtemps, les chrétiens engagés dans une nouvelle union souffrent de ne pas pouvoir participer aux sacrements et notamment à la communion eucharistique. Pour la plupart, l'intégration pleine et entière dans la communauté ecclésiale passe par la réception des sacrements.

SUIVRE LA VOIE
DE JÉSUS, CELLE
DE L'INTÉGRATION
QUI NE PEUT
CONDAMNER PERSONNE
ÉTERNELLEMENT.

Le sous-titre du chapitre VIII d'*Amoris Lætitia*, « Accompagner, discerner et intégrer », est clair : ces trois verbes s'adressent en premier lieu aux communautés. Ce sont donc elles qui doivent, les premières, manifester leur accueil et redonner toute leur

place à ces personnes car « ce sont des baptisés, ce sont des frères et des sœurs, l'Esprit Saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous » (AL 299). La communauté se prive de leurs dons en ne leur laissant pas toute leur place, voire en les excluant ce qui les amène souvent à quitter l'Église.

Les chemins vers les sacrements existent

Avec les 21 paragraphes du chapitre VIII d'*Amoris Lætitia*, le pape François nous fait sortir du « permis-défendu » pour entrer dans une pastorale du chemin, celle « des petits », qui suit la voie de Jésus, celle de l'intégration qui ne peut condamner personne éternellement.

Les n° 296 et 297 de ce chapitre permettent de dire : « Des chemins de discernement vers les sacrements sont ouverts et possibles pour ceux qui veulent les emprunter d'un cœur sincère. »

Plus précisément, les n° 300 (note 336), 302, 303 et 305 (note 351) qui renvoient à *Evangelii Gaudium* 44-47 le confirment : « Même les portes des sacrements ne devraient pas se fermer pour n'importe quelle raison » et « L'Eucharistie n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles ».

Enfin, l'interprétation des évêques argentins de septembre 2016, qui propose des chemins possibles vers les sacrements, a été reconnue magistère authentique de l'Église dans un rescrit pontifical du 5 juin 2017 ¹.

Ils nécessitent un discernement personnel et pastoral qui doit se faire en Église

« Par conséquent, il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante. » (AL 301)

L' EUCHARISTIE
N' EST PAS UN PRIX
DESTINÉ AUX PARFAITS ,
MAIS UN GÉNÉREUX
REMÈDE ET UN ALIMENT
POUR LES FAIBLES .

« Et j'invite les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église. » (AL 312)

Un long travail de réflexion

Depuis 2014, les équipes Reliance ont apporté leurs contributions intersynodales. Un grand questionnaire a permis de tracer les grandes lignes d'un processus. Les coordinateurs nationaux de Reliance, invités à ce titre comme auditeurs au synode de 2015, ont pu y présenter leurs réflexions. L'évangile de la messe de clôture du synode de 2015 – évangile de Bartimée

1. Pour approfondir cette interprétation : <https://www.equipes-reliance.com/rescrit-pontifical-du-5-juin-2019-la-bonne-interpretation-du-chapitre-viii-damoris-laetitia/>.

– avec sa phrase emblématique « Que veux-tu que je fasse pour toi ? » les a confortés dans l'idée d'élaborer un processus : « Les cheminements Bartimée ». Ils ont régulièrement tenu informé le cardinal Baldissieri de leur avancée pastorale. Travaillant avec le réseau SEDIRE de la Mission de France depuis longtemps, ils ont présenté les cheminements Bartimée au colloque de novembre 2018, à la Clarté-Dieu à Orsay.

Comment est construit ce processus ?

La ligne de conduite est celle de la phrase centrale de cette page d'évangile : « **Que veux-tu que je fasse pour toi ?** » afin de toujours bien partir de la demande des personnes et de commencer « là où elles en sont ». Les différentes étapes de l'accompagnement découlent des étapes du récit évangélique au nombre de cinq.

- **Étape 1 : *Bartimée crie, il veut voir Jésus, la foule l'en empêche, il crie de plus belle.***

Relecture de mon parcours de vie : quelle souffrance et quelles blessures ai-je reçues qui ont été un obstacle sur ma route ? Qu'est-ce que je crie à Jésus ?

- **Étape 2 : *Il se lève avec confiance, encouragé par quelques personnes autour de lui.***

Quels sont les personnes, les lieux, les occasions qui m'ont encouragé(e), qui m'ont mis en mouvement ?

- **Étape 3 : *Il quitte son manteau.***

Quels sont ces poids, cette chape de plomb, ces habitudes, ces conditionnements qui me retiennent prisonnier ? De quoi ai-je besoin pour me libérer ?

- **Étape 4 : « *Que veux-tu que je fasse pour toi ?* » « *Rabouni, que je voie.* »**

Quel est mon désir profond ? Comment l'exprimer ? C'est un appel à la tendresse et à la miséricorde du Père (place du sacrement du pardon et/ou de l'Eucharistie, si c'est la demande).

- **Étape 5 : « Va ta foi t'as sauvé. » Aussitôt, il retrouva la vue et il suivait Jésus.**

Reconnaissance de la foi, du désir d'intégration. Et envoi en mission : c'est la pleine intégration... Toute la communauté rend grâce.

Des réalisations pratiques

Ce processus peut être adapté à beaucoup de situations d'exclusion, pas seulement celle des personnes divorcées, et à des communautés ou groupes très divers... La durée de chaque étape ainsi que la modalité de la fin sont à définir en équipe.

Expérience paroissiale de conversion

- Avec l'EAP, un projet paroissial se met en route. Large information sur la paroisse.
- Une première réunion d'information ouverte à tous : attentes et propositions.
- Une petite équipe : paroissiens « divorcés-remariés », autres paroissiens et le prêtre : vers où ? Quelle demande ? Quelle fréquence ? Quel terme ?
- Une série de rencontres : des étapes et des signes, des sacramentaux.
- La manifestation d'une parole d'Église pour la personne au milieu de la communauté, une célébration particulière, la messe dominicale, un accueil officiel aux sacrements...

Témoignage d'un cheminement Bron en 2017...

<https://youtu.be/gvR3gDnBczM>

Conclusion

Les expériences vécues en paroisse sont celles qui répondent au mieux à la demande d'*Amoris Laetitia* qui est la conversion des communautés et des pasteurs. Car *Amoris Laetitia* propose un changement du regard dans tous les domaines de la pastorale : comment être crédibles dans notre proposition de la Bonne Nouvelle à tous, d'être une Église « en

sortie », si nous ne sommes pas capables d'intégrer pleinement ceux qui s'y accrochent encore.

Il y a autant de chemins que de personnes et de communautés.

Faire confiance et inventer avec l'aide de l'Évangile et de l'Esprit Saint...

Travailler en synodalité dans la communauté, dans une petite équipe d'accompagnement.

L'intégration pleine et entière de tous est un gain pour tous ² ! ■

2. Pour davantage d'informations : <https://www.equipes-reliance.com/propositions-pastorales/bartimee/>.

L'accompagnement de l'échec

Véronique Margron

Extrait du chapitre 4 : « L'accompagnement de l'échec » de Véronique Margron, Fred Poché, *L'échec traversé*, DDB, 2003 (p. 100-106)

Au cœur de leur ouvrage, *L'échec traversé*, Véronique Margron et Fred Poché traitent de la difficile posture des personnes qui accompagnent ceux qui vivent le traumatisme de l'échec. Bien que relatives à d'autres situations, leurs réflexions s'appliquent bien à la réalité de l'échec du couple. Que faire face à l'enfermement morbide dans le passé négatif ? Comment traverser la « dénarration » avant d'entrer dans une nouvelle phase de construction de l'identité personnelle ?

Refuser l'enfermement dans le passé, recommencer, se déloger du stigmate

Face à l'échec, il nous semble maintenant possible de mettre en relief trois postures dynamiques d'accompagnement :

- Une première position consiste simplement à aider l'autre à renoncer. Mais, en continuant toutefois sa route. Il a échoué, certes, mais la tristesse n'étant guère mobilisatrice, il convient de l'aider à avancer, à mobiliser des forces, et à se « réorienter » dans la vie en essayant, sinon

À PROPOS DE L'AUTEURE

Véronique Margron est dominicaine,
prieure provinciale de France.
Elle est théologienne moraliste

et présidente de la conférence des
religieuses et religieux de France.

d'oublier, au moins de ne pas se laisser enfermer par son passé. Il faut plutôt l'inciter à vivre, pour certains aspects de son existence en assumant ce passé, et pour d'autres en s'efforçant de laisser s'en aller – avec le temps... – les blessures qui le font tant souffrir. Bref, en refusant certains abus de la mémoire. Ce qui suppose une réorientation de son existence vers une sortie de la mélancolie, afin d'entrer dans un travail de deuil. Ce terme se différenciant du précédent, si l'on en croit Freud, par le fait qu'il n'est pas atteint par le trouble du sentiment d'estime de soi.

- Une autre manière de se situer consiste à aider la personne marquée par l'échec à recommencer ce qu'elle a entrepris. Mais, cette fois, en analysant ce qui l'a conduite à rater tel ou tel aspect de son existence. Cela lui donnera parfois une dynamique qu'elle ne possédait pas auparavant. Tel échec amoureux, scolaire, professionnel, reste, sans doute, profondément enfoui dans le psychisme. Mais cette faille dans l'existence, dès lors que l'individu la travaille, peut devenir un point d'appui. Parce que, – pour utiliser une formule populaire – « on est passé par là », l'on comprendra peut-être autre-

CETTE FAILLE
DANS L'EXISTENCE,
DÈS LORS QUE
L'INDIVIDU
LA TRAVAILLE,
PEUT DEVENIR
UN POINT D'APPUI.

ment la détresse de celui qui vit cette même forme d'échec. Peut-être puiserons-nous dans cette cicatrice à fleur de peau, la force d'une disponibilité à l'autre, d'une présence solidaire. À condition toutefois – comme nous l'avons déjà évoqué – que l'on accepte de faire soi-même un travail personnel sur sa propre histoire. Et en mesurant, au demeurant, que la compréhension réflexive du soi ne peut faire l'économie d'un détour par autrui.

- Enfin, certaines situations non fermes et définitives peuvent faire appel à la détermination, aux potentialités, parfois inexplorées, de la personne. Un échec n'est jamais total. Il n'est pas pur « ratage ». Il ne l'est même, parfois, que pour un œil malveillant. Il convient alors

d'apprendre à se détacher de ce regard négatif. Pour évoquer un dicton bien connu, perdre une bataille n'est pas perdre la guerre. Au cours d'une existence, les batailles contre ses propres découragements ou ses manques de confiance en soi sont nombreuses. L'autre demeure certes un individu unique et singulier, mais il est également, comme nous l'avons évoqué, celui dont l'identité revêt plusieurs facettes. Or, c'est la réduction à une seule de ces facettes qu'il faut combattre. La délinquance dont on parle tant aujourd'hui renvoie au terme latin *de-linquare*. Or, *linquare*, c'est laisser quelque chose ou quelqu'un à sa place. Le *de*, naturellement, renvoie à la séparation. Le délinquant est donc celui qui déloge les choses, qui se déloge également lui-même de la place qui lui est attribuée par les autres sous le registre du stigmaté. Mais justement, on peut donner à entendre, à faire comprendre que la personne qui « délinque » ne se réduit pas à cet échec d'une participation positive à la vie de la société.

Ainsi, en fonction des diverses situations singulières, plusieurs figures de l'accompagnement se dessinent :

- Celle qui invite au **renoncement**, afin de **réorienter le désir**.
- Celle qui stimule l'effort du **recommencement** et l'invitation à la **détermination de soi**.
- Celle qui propose de déployer les différentes facettes de sa personne en refusant la **réification** de celle-ci par le regard négatif d'autrui.

LA VOLONTÉ RELÈVE
PARFOIS D'UN
MOUVEMENT INTÉRIEUR
QUI CONSISTE
À ACCEPTER UNE
SITUATION COMME UN
« FAIT » SUR LEQUEL
ON N'A PAS PRISE.

Un enfant ou un adolescent rencontre toujours, à divers moments de son développement, l'échec : sur le plan scolaire, dans la relation avec les autres, dans la découverte du hiatus entre ce que nous appelons le « principe d'immédiateté » et le « principe de socialité » ; autrement dit, cette propension à vouloir « tout et tout de

suite » en tant qu'elle s'oppose à la démarche où l'on inscrit son désir dans le temps, grâce à la médiation d'une communauté humaine. Ici l'adulte s'efforcera de l'aider à faire face à l'échec en l'invitant, dans certaines situations, à un **renoncement** qui accepte la **réorientation du désir** ou, dans d'autres circonstances, en le stimulant afin qu'il recommence et manifeste par là sa détermination. Temps de la rupture avec ce qui semblait irrémédiable. Il pourra également l'épauler dans le sens d'un déploiement des différentes dimensions de sa personnalité en refusant de se laisser coller une étiquette négative.

Ces diverses voies (r)éveillent la **volonté** d'un sujet. Elles le renvoient à une décision qu'il est en mesure de prendre. Mais qui, du reste, n'appelle pas toujours un acte. En effet, la volonté relève parfois d'un mouvement intérieur qui consiste à assumer une situation, à l'accepter comme un « fait » sur lequel on n'a pas prise. Mais cette acceptation ne renvoie pas à la passivité. Elle ouvre au contraire la vie à de nouveaux possibles. Sans un acte de volonté, il n'est guère possible de surmonter l'échec.

De la « dénarration » à la reconstruction de l'identité

La personne qui vit une grande souffrance peut être enfermée en elle au point de ne plus supporter ni la parole d'autrui – qui s'efforce, malgré tout, de donner du sens –, ni même la main qui, dans un silence marqué par la **com-passion** (« éprouver avec »), se tend vers elle. Une telle situation suppose alors, dans cette expérience radicale d'humilité, de savoir vivre, au moins pendant un temps, une autre modalité de la relation que celle du geste ou de la parole. Ainsi, la présence sur fond de silence n'est pas insensée, elle produit un dire, celui de l'être-avec dans la fidélité. Celui d'une signifiante qui manifeste – malgré la déchéance, l'effroi, la douleur totalitaire, envahissante – que cette vie multiple et singulière compte pour un autre.

Par la suite, une parole pourra peut-être enfin se balbutier.

Toutefois, on ne peut en rester à une approche naïve de la production verbale. C'est pourquoi nous proposons de parler de « dénarration » pour

exprimer trois modalités qui caractérisent l'échec de la verbalisation d'une blessure, d'une souffrance, d'un traumatisme. À partir de ces dimensions, nous regarderons la fécondité de la parole narrative dans un accompagnement de la personne échouée...

- **L'extrême difficulté à mettre en mots ce qui fait souffrir relève du premier registre de la dénarration.** Le sujet se retire alors de la relation à l'autre, aux autres. Ou bien, plus subtilement, il s'enferme dans le « bavardage » superficiel jusqu'à ce que la relation à autrui sombre en insignifiance, jusqu'à ce que le mal enfle à en étouffer l'existence. La parole retenue, ravalée, laisse la chair à vif ; une chair marquée au fer rouge de la souffrance ; une chair qui ne porte plus au langage ses blessures.
- **La répétition continue des mêmes souffrances constitue une deuxième figure de la « dénarration ».** Il y a certes, dans ce cas, une parole qui se livre, mais non sous la forme d'une production narrative. Ici, le discours anxieux, répétitif, se caractérise par un certain nombre d'expressions qui ne produisent pas de l'intelligibilité. La production de parole,

AINSI, LA « DÉNARRATION »
RENVOIE-T-ELLE, EN PREMIER
LIEU, AU FAIT DE NE PAS
VERBALISER, DE NE PAS
PARVENIR À DIRE.

dans ce cas, ne se transforme pas en un véritable récit. Elle est sans effet, sans élaboration d'un dire qui tisserait l'intrigue d'une histoire.

La personne n'est pas encore parvenue à prendre une distance vis-à-vis de sa situation. Elle est collée à l'événement négatif. Tout devient alors événement insurmontable, sans hiérarchisation des problèmes. La parole, vide d'une réelle consistance existentielle, d'un processus d'intelligibilité, pose sans cesse sur les diverses facettes de la réalité, la chape négative de la répétition.

- **Enfin, la « dénarration » se manifeste lorsqu'une personne produit une parole dans un contexte inadéquat.** Toute expression verbale ne

contribue pas à structurer l'identité. Lorsqu'une personne, marquée par une expérience négative forte (maltraitance, violences subies, humiliations), dévoile publiquement son histoire, elle s'expose au regard d'autrui. Elle ne s'appartient plus complètement. Elle livre son intimité dans une transparence particulièrement valorisée par nos sociétés : « Nous n'avons rien à cacher », affirment certaines personnes qui posent des caméras dans leur appartement et les relient au réseau Internet. Le déploiement d'émissions de télévision opérant une confusion entre le registre du témoignage et celui de l'expression de l'intime dans l'espace public contribue à produire chez le sujet blessé une perte de soi. De plus, cette confusion médiatique sort de son champ pour se pratiquer, sans discernement, dans le quotidien (du salon de coiffure à la caisse du supermarché).

Ainsi, la « dénarration » renvoie-t-elle, en premier lieu, au fait de ne pas verbaliser, de ne pas parvenir à dire. Cette manière de vivre la souffrance est à l'identité personnelle ce que l'accroc est au pull-over lorsque l'on tire le fil : un échec du maintien de soi, une perte de soi. Par ailleurs, la « dénarration » se manifeste, soit par la reprise verbale des mêmes problèmes qui enferment la personne dans la répétition, soit par l'expression impudique d'une production narrative au sein d'un espace public. ■

La reconnaissance de nullité et l'interdit des sacrements

Christian Mignonat

La reconnaissance de nullité, de quoi s'agit-il ?

Il est important d'avoir les idées claires sur ce qu'est la reconnaissance de nullité de mariage ou plus exactement, la reconnaissance de l'invalidité du consentement initial. En effet, ce n'est pas le divorce qui est déterminant mais la validité du consentement échangé par les époux le jour du mariage. Ainsi, pour deux baptisés qui ne se sont pas mariés à l'Église comme le droit canonique le leur impose, le consentement civil est invalide et ils pourront bénéficier des sacrements et se marier à l'Église après avoir divorcé du premier conjoint. *A contrario*, lorsque deux non-baptisés se sont mariés civilement, l'Église reconnaît leur consentement civil valide et ils ne pourront pas, après divorce, se marier avec un nouveau conjoint baptisé. Ils seront tous les deux (lui et son nouveau conjoint) exclus des sacrements. On notera au passage que le mariage rompu n'était pas sacramentel. En tout état de cause, la reconnaissance de nullité de mariage ne devrait concerner que des personnes qui ont un doute sincère sur la validité de leur mariage.



À PROPOS DE L'AUTEUR

Christian Mignonat travaille à l'officialité de Lyon comme défenseur du lien.

La question clef: la validité du consentement initial

Comme l'a clairement rappelé Cédric Burgun¹ lors du colloque « Divorcés remariés, quelles pistes pour avancer ? » le 18 mai 2019, le consentement est valide s'il a été prononcé le jour du mariage en toute liberté, en pleine connaissance de ce qu'est le mariage chrétien, si l'on a la volonté de le vivre ainsi, et si l'on a la capacité de le faire. De nombreux acteurs en préparation au mariage constatent qu'au moins un des critères est toujours manquant, rendant potentiellement tous ces mariages invalides. Si, à travers un procès matrimonial canonique, l'invalidité est démontrée, même après 25 ans de mariage et trois enfants, le contenu réel du vécu conjugal et du divorce quel qu'il soit n'empêche pas l'accès aux sacrements, y compris un mariage sacramentel.

Les conséquences du mariage valide

Si l'invalidité du mariage n'est ni demandée ni démontrée, que se passe-t-il ?

Si la personne reste seule, elle est réputée être signe de fidélité et de cohérence chrétienne selon FC 83² et il n'y a aucun obstacle à son admission aux sacrements. On pourrait toutefois s'interroger si elle entretient le conflit ou prend en otage ou manipule les enfants.

Si la personne construit une nouvelle relation stable, même non scellée par un mariage civil, la discipline d'exclusion des sacrements s'applique du fait d'un « état objectif » dit contradictoire avec l'eucharistie, sacrement de la Nouvelle Alliance, et avec l'indissolubilité du sacrement de mariage (cf. FC 84).

On note que le mariage rompu peut très bien ne pas être sacramentel (mariage d'un baptisé et d'un non baptisé par exemple). La transgression de l'indissolubilité s'est réalisée lors de la rupture conjugale et du divorce bien avant la nouvelle union, cette faute éventuelle a pu faire l'objet d'absolution sacramentelle pendant la période de solitude vécue par la

1. Vice-doyen de la Faculté de droit canonique (Institut catholique de Paris).

2. FC = *Familiaris Consortio*, exhortation apostolique sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, signée et publiée par Jean-Paul II en 1981.

personne. La nouvelle union ne peut pas réactiver cette faute de transgression de l'indissolubilité ce qui reviendrait à nier l'efficacité du sacrement de réconciliation. Selon *FC 84*, la nouvelle union constitue un « état objectif » dont les nouveaux conjoints portent la responsabilité. Cet « état objectif » ne permet pas le sacrement de réconciliation et induit l'interdiction d'eucharistie. Toutefois, la discipline admettait que les personnes divorcées remariées pouvaient être admises à la communion sacramen-

SI LE MARIAGE
EST RECONNU
INVALIDE, TOUTES
CES CONSIDÉRATIONS
DISPARAISSENT COMME
PAR ENCHANTEMENT.

telle en pratiquant la continence sexuelle, ce qui est surprenant dans la mesure où « l'état objectif » évoqué n'a pas changé. Il s'agit d'un troc de la continence eucharistique contre la continence sexuelle, ce que nombre de couples mariés jugent insultant

pour le sacrement de mariage ramené à une autorisation de copuler. On y retrouve la notion de « droit au corps » du canon 1081 de l'ancien code de 1917³. Si le mariage est reconnu invalide, toutes ces considérations disparaissent comme par enchantement.

Que dit explicitement le code de droit canonique actuel?

Le code de 1983 en vigueur précise bien « qu'avec l'entrée en vigueur du présent Code, sont abrogés le Code de droit canonique promulgué en 1917 [...] et les autres lois disciplinaires universelles qui concernent une matière entièrement réorganisée par le présent Code »⁴, ce qui est le cas du mariage. Il ajoute que « seules doivent être considérées comme inhabilitantes les lois qui spécifient expressément qu'une personne est inhabile »⁵ et que « les lois qui établissent une peine ou qui restreignent le libre exercice des droits ou qui comportent une exception à la loi sont d'interprétation

3. *CIC* 17 c. 1081 § 2: « Le consentement matrimonial est un acte de la volonté par lequel chaque partie donne et accepte le droit perpétuel et exclusif sur le corps, pour l'accomplissement des actes aptes de soi à la génération des enfants. »

4. *CIC* 83 c. 6.

5. *CIC* 83 c. 10: inhabilitante = qui attribue une incapacité.

stricte »⁶, c'est-à-dire non interprétables. Or on ne trouve, dans le code de 1983, aucun canon qui désigne explicitement les personnes divorcées-re-mariées comme objet d'une interdiction ou sujet d'un délit. Par contre, on trouve au canon 213 que « les fidèles ont le droit de recevoir de la part des pasteurs sacrés l'aide provenant des biens spirituels de l'Église, surtout de la Parole de Dieu et des sacrements », ce que le pape François rappelle dans ses exhortations apostoliques *Evangelii Gaudium* aux n° 44-47 et *Amoris Lætitia* aux n° 300 et 305.

Comment peut-on affirmer que l'exclusion des sacrements se trouve dans le droit canonique ?

La justification la plus utilisée est une interprétation du canon 915 qui stipule que « les excommuniés et les interdits, après l'infliction ou la déclaration de la peine, et ceux qui persistent avec obstination dans un péché grave et manifeste, ne seront pas admis à la sainte communion ». Ce canon appelle quelques commentaires : en effet, il aborde simultanément deux domaines : d'une part, le for externe avec l'excommunication et l'interdiction, conséquences d'un délit, en prenant le soin de préciser « après l'infliction de la peine » (cela ne se préjuge pas et est le résultat d'un procès), d'autre part le for interne, c'est-à-dire la confession où doit s'évaluer l'existence, la gravité et l'obstination du péché. Nul ne peut préjuger du résultat de ce colloque au for interne en dehors du pénitent et de son confesseur.

Le pape François rappelle très clairement, dans *Amoris Lætitia* aux n° 301 et suivants, comment doit s'opérer ce discernement au for interne selon la pratique de la longue tradition de l'Église. L'application normative du canon 915 et la confusion for interne/for externe en préjugant du résultat a conduit les personnes divorcées à se croire excommuniées, ce que contredisait déjà explicitement le magistère de Jean-Paul II et de Benoît XVI⁷. En tout état de cause, les canons 10 et 18 précités nous interdisent « l'interprétation *a priori* » du canon 915.

6. CIC 83 c. 18.

7. FC 84, SCar 29.

Que dit le code pour le sacrement de réconciliation ?

Le code actuel stipule que « pour bénéficier du remède salutaire du sacrement de pénitence, il faut que le fidèle soit disposé de telle manière que, en réprouvant les péchés qu'il a commis et en ayant le propos de s'amender, il se convertisse à Dieu »⁸. Il est donc très clair qu'il ne s'agit pas de retourner nécessairement avec son conjoint mais d'un discernement pour s'amender et se convertir, comme le magistère du pape François nous y invite dans *Amoris Lætitia* au n° 303 en soulignant que « la conscience peut reconnaître sincèrement et honnêtement que c'est, pour le moment, la réponse généreuse qu'on peut donner à Dieu, et découvrir avec une certaine assurance morale

IL EST DONC TRÈS
CLAIR QU'IL NE S'AGIT
PAS DE RETOURNER
NÉCESSAIREMENT
AVEC SON CONJOINT.

que cette réponse est le don de soi que Dieu lui-même demande au milieu de la complexité concrète des limitations, même si elle n'atteint pas encore pleinement l'idéal objectif ». Suivant les repères de discernement évoqués au chapitre 8 d'*Amoris Lætitia*, comme

par exemple la pacification des relations à l'ex-conjoint et à la famille, la personne pourra s'amender et construire un chemin de conversion.

La reconnaissance de nullité n'impose pas un tel cheminement de discernement dans l'accès aux sacrements qui sera acquis de fait y compris le mariage avec un nouveau conjoint, éventuellement au prix de nouvelles souffrances pour l'ex-conjoint ou les enfants. On constate en effet que des demandes de reconnaissance d'invalidité ne sont pas motivées par un doute sincère sur la validité du mariage, mais biaisées dans un souci d'échapper à la discipline sacramentaire ou encore pour pouvoir célébrer un mariage mondain, le cas échéant sous l'influence de clercs.

8. CIC 83 c. 987.

Comment retrouver une cohérence dans la pastorale des personnes divorcées et remariées ?

Dans la confusion qui précède, nous comprenons cependant que le code de droit canonique de 1983, promulgué par Jean-Paul II comme texte du concile Vatican II, reste ouvert à la miséricorde. Ce sont des interprétations assises sur des pratiques ou des textes antérieurs qui cherchent à maintenir la discipline antérieure. Ces interprétations

« hors la loi » sont réprochées dans *Amoris Lætitia*⁹ et le rescrit pontifical du 5 juin 2017. Le pape François invite à la conversion des communautés et des pasteurs car « nous posons tant de conditions à la miséricorde que nous la vidons de son sens concret et de signi-

fication réelle, et c'est la pire façon de liquéfier l'Évangile. [...] nous devons dire que la miséricorde est la plénitude de la justice et la manifestation la plus lumineuse de la vérité de Dieu. [...] toutes les notions théologiques qui, en définitive, remettent en question la toute-puissance de Dieu, et en particulier sa miséricorde, sont inadéquates » (AL 311). ■

CES INTERPRÉTATIONS
« HORS LA LOI »
SONT RÉPROCHÉES DANS
AMORIS LÆTITIA ET
LE RESCIT PONTIFICAL
DU 5 JUIN 2017

9. Magistère authentique.

« Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! » (Mc 10, 1-12)

Hughes Ernout

Dans la plupart des éditions, le début du chapitre 10 de *Marc* a pour titre « Mariage et divorce » ou « Question sur le divorce », mais est-ce le bon titre ? Les mots « mariage » et « divorce » n'y sont pourtant pas employés.

Si ce passage est souvent utilisé pour affirmer l'indissolubilité du mariage aujourd'hui, il n'en a pas toujours été ainsi. Au début du V^e siècle, quand Augustin, pour contrer la position des manichéens, décrit les trois biens du mariage (les enfants, la fidélité et la manifestation du lien entre Dieu et les hommes), il ne cite pas ce verset. Avant le IX^e siècle, il n'y a pas de mariage chrétien et ce n'est qu'au XII^e siècle que le mariage devient officiellement un sacrement. Avant le IV^e concile de Latran, l'Église recommandait simplement de suivre les coutumes locales où le divorce était le plus souvent admis. Ainsi, pendant plus de 1 000 ans, ce verset n'a pas été interprété pour déclarer impossible le divorce mais pour insister seulement sur la nécessité du consentement mutuel entre les époux et l'égalité des hommes et des femmes dans le mariage.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Hughes Ernout est membre de la Communauté Mission de France. Il est lecteur passionné de la Bible depuis son plus jeune âge.

Après avoir exercé 35 ans comme médecin de PMI en banlieue parisienne, il apprécie la vie et les gens de Lannion où il vient de s'installer.

Alors, comment pourrait-on lire ce passage aujourd'hui ?

Dans l'évangile de *Marc*, ce passage est situé dans les moments qui précèdent l'entrée à Jérusalem et le récit de la Passion. Quand on suit la progression du récit de cet évangile, on remarque que la question centrale de Marc est la question de l'identité progressivement dévoilée de Jésus. Elle est liée à deux autres thèmes : l'annonce de sa Passion et la nouveauté de son rapport à Dieu. Cette nouveauté peut être mise en récit par son opposition aux pharisiens au sujet de la Loi. Plus précisément située après la belle profession de foi de Pierre « Tu es le Christ » (8, 27), encore bien en deçà de celle du centurion devant la croix, ultime révélation de l'identité de Jésus « Vraiment cet homme était fils de Dieu ». Notre texte se trouve aussi enchâssé entre la deuxième et la troisième annonce de sa Passion, passage obligé pour comprendre qui il est.

Nous y voilà : c'est aussi la troisième fois que les pharisiens viennent le mettre à l'épreuve, manifestant que la question de la conformité à la loi, du permis ou du défendu, est leur clé de compréhension de la relation à Dieu et aux hommes. Tel est l'enjeu : resterons-nous dans le système du permis et du défendu ou oserons-nous nous aventurer dans une relation authentique au Christ et à son Père, toujours liée à l'authenticité de la relation aux hommes comme n'ont cessé de proclamer les prophètes de l'ancien testament ?

La mise à l'épreuve de Jésus

« Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme ? », disent-ils pour le mettre à l'épreuve. Où est le piège dans cette question que les pharisiens posent à Jésus ? À cette époque, la séparation (par accord mutuel) et la répudiation (par l'un des deux partis) moyennant un acte de répudiation est une pratique courante en Israël et justifiée par l'interprétation de *Deutéronome* 24, 1-4, qui mentionne l'obligation d'un acte de répudiation et interdit qu'une femme puisse retourner avec son premier mari si le deuxième la renvoie à son tour (ce qui implicitement reconnaît bien la possibilité de se remarier après une séparation). Le plus souvent, cette disposition était utilisée par les hommes pour pouvoir prendre une nouvelle femme.

Il faut bien noter que la question posée par les pharisiens ne touche pas ici la séparation d'un commun accord mais le renvoi de l'un par l'autre. Si Jésus répond que cette pratique est interdite, il va contredire la Loi. S'il répond qu'elle est autorisée, il valide le fait qu'une femme soit renvoyée par son mari sans avoir son mot à dire ; cela entre en contradiction avec la morale qu'il défend sans cesse.

La mise à l'épreuve du permis-défendu

Comme souvent, Jésus renvoie alors ses interlocuteurs à leur propre système de valeurs : « Que dit la loi ? » La réponse est attendue et confirme l'approche légaliste des pharisiens : « C'est permis si on respecte la forme juridique. » Aucune référence au jugement sur le fond et à la vérité des relations humaines comme critère. C'est pourtant sur ce terrain que Jésus va déplacer la question en nous renvoyant au statut de la loi (rendue nécessaire par la dureté de notre cœur) et à ce qui fonde le lien entre l'homme et la femme dans la *Genèse*. Le statut de l'homme est d'être créé « différencié » (mâle et femelle). Cela l'empêche d'être auto-satisfait et l'oblige « à quitter son père et sa mère pour s'unir à sa femme et ne plus faire qu'une seule chair ». Citer la totalité du verset

JÉSUS RÉAFFIRME ICI
QUE L'AMOUR PARTAGÉ
EST SACRÉ ET QUE
L'ATTENTION AUX
PERSONNES PRIME SUR
LE RESPECT DES LOIS.

insiste sur le fait que c'est l'union de deux êtres qui fait le mariage (et pas le papier qui en fait état). À d'autres endroits, à propos d'adultère, Jésus insistera sur le fait que l'envie d'un autre partenaire est déjà la rupture de cet engagement réciproque, que

c'est déjà adultère (*Mt 5, 27*), confirmant le caractère sacré de ce lien. Nous voilà déplacés du terrain légaliste à la vérité du lien de parole. Tel est pour moi le sens de la réponse finale : que ce que Dieu a uni en mettant au cœur de l'homme le désir de l'autre et l'exigence de fidélité à un engagement réciproque ne soit pas dénaturé par un système de permis-défendu qui autorise l'un à renvoyer l'autre. Dit autrement, Jésus réaffirme ici que l'amour partagé est sacré et que l'attention aux personnes prime sur le respect des lois. C'est le sabbat qui est fait pour l'homme et non l'inverse (*Mc 2, 27*).

« De retour à la maison, les disciples l’interrogeaient de nouveau », apparaît un autre thème cher à *Marc* : la formation des disciples vécue comme une urgence dans la perspective de la Passion qui s’annonce. À la maison donc, lieu de l’intime, il va les emmener plus loin encore sur ce qui est en jeu dans la relation humaine dont le rapport mari-femme est une forme emblématique. Jésus déclare : « Celui qui renvoie sa femme et en épouse une autre devient adultère **envers elle**. » (Je souligne « envers elle ».) Ce dont on parle n’a pas changé, il ne s’agit toujours pas d’une séparation où les deux parties seraient acteurs mais d’une répudiation où l’un agit et où le consentement de l’autre n’est pas requis. Dans ce cas, la condamnation est sans équivoque et précise que la faute n’est pas légale mais bien morale envers la femme renvoyée. Ce qui est condamné, c’est bien le déficit d’empathie, le manquement à une parole qui engage. Le lien d’alliance initial est perverti puisque la parole et l’écriture ne sont plus au service des personnes et de la vie. Comme la plupart du temps chez Jésus, c’est **la plus faible** qui révèle la vérité de l’acte. En reformulant la proposition de manière symétrique – « Si une femme qui a renvoyé son mari en épouse un autre, elle devient adultère. » – il montre que ce n’est pas une question de genre mais que c’est bien dans le renvoi unilatéral qu’est le fond du problème, en insistant sur l’égalité de droit et de devoir des hommes et des femmes.

En conclusion, je peux dire que (pour moi) ce texte est à resituer dans la tension entre Jésus et les « légalistes », que *Marc* appelle les pharisiens, qui va en s’accroissant à mesure que la Passion se rapproche. Ce récit ne parle pas de mariage ou de divorce mais il est à interpréter comme une invitation à ne pas s’enfermer dans l’application formelle de la loi pour entrer dans une relation authentique et juste qui vise avant tout le salut de la personne. ■

« L'origine de Jésus-Christ¹ »

Philippe Monot

Le ronronnement du périphérique nantais enfle lentement à mes oreilles.
La ville s'éveille à peine.
Bientôt les rayons du soleil déchireront l'horizon
et la ruche citadine s'agitiera en tous sens.

Babylone la grande, Ninive la divine.

Voici la ville,
comme toutes les villes.

Voici le monde.

Celui que nous connaissons bien.

Celui qui tourne, plus ou moins rond.

Le monde de ceux qui gagnent leur vie à la sueur de leur front.

Le monde des bâtisseurs de villes, des propriétaires de troupeaux,
des musiciens, des forgerons².

Celui des toubibs, des ouvriers agricoles, des informaticiens
et des marchands.

Le monde aussi des écoliers, des chômeurs, des retraités et des migrants.

Voici le monde.

Milliards d'humanités,

1. La méditation qui suit est essentiellement une lecture du commencement de l'évangile selon Matthieu, qui débute ainsi : « Livre de l'origine de Jésus-Christ ».

2. Descendance de Caïn en *Gn* 4, 17-22.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Philippe est en équipe Mission de France à Nantes. Au sein de l'association Bible & Lecture

Bretagne, il lit la Bible avec quelques groupes et accompagnateurs de groupes de lecture.

foule bigarrée de tous ceux-là,
survivant comme ils peuvent,
luttant envers et contre tout,
pour être encore là,
sur ce petit bout de glèbe,
qui semble les nourrir.
Arrimés au minuscule rocher,
qui semble les tenir.
Combattant les déferlantes du temps.
Agrippés au petit bout de caillou,
qui tourbillonne dans l'espace.
Depuis toujours.
Depuis les origines du monde.

Ma vie, ma petite vie, est bien dans ce monde là.
Accrochée au même caillou, issue de la même terre.
Affectée des mêmes soucis, des mêmes épreuves et des mêmes douceurs.
Car il n'est pas d'autre monde.

Joseph aussi est de ce monde là.
Dans l'évangile selon Matthieu ³, il est inscrit dans la généalogie.
Il est dans la lignée.
Il est de ce monde,
où l'engendrement succède à l'engendrement,
où les générations s'enchaînent aux générations,
où les alliances se conjuguent entre maris et femmes,
pour que l'humanité perdure.
Joseph s'apprête à prendre femme.
Ainsi son nom sera transmis.
Ainsi sa vie se prolongera.
Ainsi la terre continuera de tourner.

3. Mt 1, 1 et suivants.

Mais voilà : celle qui lui est promise est enceinte d'un autre !

« Avant même qu'ils n'aient habité ensemble ⁴ »,

le mariage ne tient pas sa promesse.

En Joseph, l'engendrement échoue.

En Joseph, ce que nous croyons être la transmission de la vie,
se fracasse sur le rocher.

Violence !

Violence de l'impossible des générations.

Violence de l'impossible transmission du nom.

Dans le monde de Joseph qui est aussi le nôtre,
cette violence est régulée par la loi.

Depuis que l'humanité existe,

les lois règlent ainsi les contorsions et les déformations des alliances conjugales.

De manière conjoncturelle et circonstancielle.

Pour que la violence n'explose pas en destruction.

Pour que le monde continue de tourner,

même lorsqu'en apparence, il ne tourne plus très rond.

Pour Joseph, quelle loi devrait s'appliquer ?

L'évangile selon Matthieu ne le précise pas.

Et les commentateurs comblent ce trou en nous renvoyant au livre
du Deutéronome ⁵ :

« On amènera la jeune fille à la porte de la maison de son père ;
les hommes de sa ville la lapideront et elle mourra. »

Alors Joseph, parce « qu'il était un homme juste »,
compose avec la loi, quelle qu'elle soit.

Il accepte que la violence qui lui est faite ne se retourne pas en violence
contre la femme qui lui était promise et son enfant.

4. Mt 1, 18.

5. Dt 22, 13-27.

Il accepte que la meute ne s'acharne pas sur sa proie.

« Il résolut de la répudier en cachette. »

Sans doute entend-il déjà que la vie qui bruit ici ne mérite pas d'être sacrifiée sur l'autel de la loi.

C'est alors, au cœur de ces ruminations,
qu'une parole se fait entendre.

Une tout autre parole,
venue d'ailleurs, de plus loin, de plus profond,
arrivant jusqu'à lui dans l'inconscience du sommeil.
Une parole qui l'appelle :
« Joseph, fils de David ! »

« Joseph, fils de David ! »

Appeler ainsi, ce n'est pas simplement désigner Joseph.

C'est réveiller en lui ce qui est fils,

C'est aussi l'inviter à relire cette généalogie très particulière,
rapportée dans l'évangile selon Matthieu,
qui le relie à David et remonte à Abraham.

C'est l'inviter à relire son histoire.

Cette histoire où finalement,
les générations loupent à s'engendrer elles-mêmes.
Où ce qui vient du divin,
germe précisément là où les générations échouent.

Dès les trois premiers de la liste :

Abraham, dont la femme Sara est stérile.

Isaac, dont la femme Rébecca est stérile,

Jacob, dont la femme Rachel est stérile.

Car les fils de la promesse arrivent là où ça loupe à croître et à se multiplier.

Puis Juda, qui engendre Père par sa belle-fille Tamar, en la prenant pour une prostituée ⁶.

6. Gn 38.

Un peu plus loin, « Salmon, qui engendre Booz de Rahab »,
la prostituée de Jéricho qui accueille les fils d'Israël à leur entrée en terre
promise ⁷ !

Ou encore « Booz, qui engendre Jobed de Ruth »,
alors que les hommes, les maris, sont tous morts en Moab ⁸.
Et puis « David, qui engendre Salomon, de la femme d'Urie ».
Non pas de Bethsabée, puisque c'est son nom, mais « de la femme d'Urie »,
celle qui restera toujours « la femme d'Urie »,
conservant ainsi la trace que David l'a prise par le meurtre de son mari ⁹.

Dans la généalogie de Joseph retranscrite là, se donne à lire,
comme en filigrane,
que la vie divine arrive justement là où les générations échouent,
là où l'humanité ne peut se construire par elle-même.
n'arrive pas à s'auto-engendrer.

Sans doute est-ce parce que Joseph est ainsi marqué,
dans son histoire,
sans doute est-ce à partir de ce lieu là, en lui,
qu'il entend la parole autre.
Cette parole qui l'appelle.
Cette parole qui lui dit :
« Ne crains pas de prendre chez toi Marie, ta femme.
Ce qui a été engendré en elle est de Souffle Saint ¹⁰. »

Ainsi en est-il de Joseph, le mari.
Ainsi en est-il de chacun de nous.
Accueillant que l'engendrement sur le registre des générations
soit mis en suspens.

7. Jos 2 et Jos 6.

8. Ruth 1.

9. 2 S 11-12.

10. Mt 1, 20. Nous traduisons ici par *souffle* plutôt que par esprit le mot grec *pneuma*.

Recevant, par Marie,
non plus la vie transmise, de générations en générations,
mais la vie donnée, radicalement donnée.
Autre régime de vie,
venant du Souffle Saint.
Non pas la survie,
la lutte pour l'existence, la place, la reconnaissance.
Non pas l'injonction à vivre par soi-même,
à réaliser sa vie,
à accéder à l'autonomie ou à l'indépendance.
Mais la vie donnée, toujours donnée.
Naissance d'en haut.
Et accueillie ici, en Marie.

Si Joseph est dans le monde,
Marie est d'ailleurs.
Non pas d'un autre monde,
puisqu'il n'y en a qu'un.
Mais de cet ailleurs que les générations et l'engendrement.
Trop jeune !
Sans mérite,
sans pouvoir, savoir, vouloir.
Marie est le réceptacle, l'écrin de cette vie là.
De la vie véritable.
De cette vie qui vient d'un autre :
l'Époux.
Joseph, lui, n'est pas l'Époux.
Joseph, lui, n'est que le mari ¹¹.
Il n'est que le protecteur,
le gardien,

11. Nous faisons ici la distinction entre l'époux et le mari. Sans que cela soit une règle stricte dans les textes du Nouveau Testament, en grec, l'époux est *numphios* – νυμφίος, alors que le mari est *aner* – *andros* – ανηρ – ανδρος.

le serviteur de cette vie qui vient d'un autre,
qui vient du tout Autre.
Il n'est que celui qui accueille « chez lui »
Marie, l'écrin infiniment fragile de la vie véritable.
Marie, ce qui en nous, de nous, en notre humanité,
est fécondé du Souffle Saint.

Pourquoi a-t-il fallu que nous inventions, au XVII^e siècle, la « sainte
famille » ?
Pourquoi faut-il que nous pensions « Joseph, Marie, Jésus » comme
le modèle de nos relations conjugales ?
Pourquoi faut-il que nous remettions une chape de plomb sur les textes
bibliques ?
Pourquoi faut-il toujours que nous tordions la vie donnée pour ériger des
devoirs, des morales, des modèles à imiter, des choses à faire et à ne pas faire ?
Notre moi-je n'en finira-t-il donc jamais de mourir ?

Puissions-nous entendre,
profondément entendre,
accepter, accueillir,
ce qu'il en est du Souffle,
qui vient nous féconder,
d'une vie radicalement autre,
d'une vie infiniment donnée,
d'une vie éternellement jaillissante.
Puissions-nous entendre,
ce qui, en nous, est de l'épouse,
réceptacle de cette vie donnée.
Marie !

Puissions-nous entendre,
profondément entendre,
accueillir chez nous, en nous,

que nous ne serons jamais
la source de notre propre vie,
la source de cette vie là,
dont nous sommes pourtant
serviteurs,
gardiens,
dépositaires,
soignants.
Pussions-nous entendre,
ce qui, en nous, est du serviteur,
du mari,
Joseph.

Pussions-nous entendre,
profondément entendre,
dans le Souffle,
la voix de l'Époux,
la voix du tout Autre.
Pussions-nous y entendre,
la voix d'un autre Père,
Père de ce qui naît, en nous, d'en haut.
Père qui nous donne d'être fils dans et par le Fils.
Qui nous donne d'être Épouse dans et par l'Époux ! ■

Résonances

DÉSORDRE ORTHODOXE

Alain Le Négrate

« Ceux qui vivent dans le monde, bien que mariés, doivent par tout le reste ressembler aux moines... Vous vous trompez tout à fait, si vous pensez qu'il est des choses exigées des séculiers, et d'autres des moines... »

Jean Chrysostome, *Homélie sur l'épître aux Hébreux 7, 4*

Olivier Clément¹ et son maître Paul Evdokimov² ont voulu vivre un christianisme fort et plein, libéré des scléroses et des tabous, afin de relever le défi de l'athéisme et pour dialoguer avec la modernité. Le christianisme n'est ni une morale individuelle, ni une morale sociale, « c'est un feu, une inspiration, une puissance créatrice – l'Esprit – qui, sans cesse, réinvente et fait de chaque personne une créature nouvelle ».

Théologien laïc orthodoxe, Evdokimov a vécu et théorisé le laïcité dans l'état de monachisme intériorisé selon Chrysostome. À Vatican II, il était observateur à la troisième session ; ses réflexions sur la puissance de transfiguration de l'Esprit Saint et sur le maximalisme évangélique des moines ont marqué plusieurs passages de *Gaudium et spes*. La finalité du mariage n'y est plus la procréation mais une « communauté de vie et d'amour » (GS 48). Une telle

1. Olivier Clément (1921-2009) est né dans une famille cévenole socialiste et athée. Il participe à la Résistance et la question de la mort l'angoisse. Pourtant, il s'étonne de tant de beauté. À l'âge de 27 ans, il se convertit au christianisme orthodoxe grâce à Vladimir Lossky. Agrégé d'histoire, il enseigne au lycée Louis le Grand et en même temps à l'Institut Saint Serge de théologie orthodoxe à Paris. En 1998, il écrit des méditations sur le chemin de croix pour Jean-Paul II.

2. Né à Saint Pétersbourg, Paul Evdokimov (1901-1970) quitte la Russie en famille au moment de la Révolution bolchevique. Il étudie la théologie à Kiev, travaille à Constantinople et arrive à Paris en 1923. Il épouse Natacha, une Nîmoise, et deux enfants naissent : Nina et Michel. Il soutient une thèse en philosophie à Aix-en-Provence en 1942. À la fois théologien et philosophe, il enseigne à l'Institut Saint Serge à partir de 1953.

formulation ne contredit pas Evdokimov qui comprend le mariage à la lumière du monachisme. Mais l'orthodoxie diverge avec la tradition latine sur le divorce : « L'indissolubilité du lien n'intéresse nullement l'amour. La question se pose quand il n'y a plus rien à sauvegarder, le lien proclamé initialement indissoluble est déjà dissous et la loi n'a rien pour remplacer la grâce³. »

La lumière du monachisme

« Ce n'est qu'en s'élevant au-dessus de la philosophie du "bien commun" qu'on peut saisir la valeur unique de ceux qui s'aiment. C'est cet élément intime et caché qui est béni dans le sacrement, c'est l'amour qui constitue sa matière et reçoit le don du Saint-Esprit, Pentecôte conjugale. La société ne connaît que la surface. Or, entre les deux aimants, il n'y a que Dieu qui soit le troisième terme, et c'est pourquoi le sens du mariage est précisément dans ce rapport duel et immédiat à Dieu. [...] Il est nécessaire de préciser la vocation du sacerdoce royal des fidèles et, à la lumière du monachisme, de comprendre le mariage en tant que sacerdoce conjugal. C'est uniquement en s'élevant au niveau de la pensée de Dieu sur l'homme, à la dignité vertigineuse de la nouvelle créature qu'on peut saisir l'essence de la communauté conjugale. »

(Paul Evdokimov, *Sacrement de l'amour*, éd. Desclée de Brouwer, 1980, p. 62)

Le désordre du divorce est admis

« Le désordre orthodoxe apparent qui va même jusqu'à donner une impression d'anarchie, le relâchement fréquent de ses formes empiriques, la virtualité pour tout théologien de faire école à part, combien tout cela est vrai ; mais la catholicité orthodoxe passant dans notre être même – telle une source – et dont nous sommes et vivons, elle est dans ce monde mais n'est pas de ce monde, et par cela est inorganisable, inobjectivable et informulable. [...]

Nous affirmons et affirmerons jusqu'au dernier souffle de notre vie le message évangélique du primat du personnel et de la liberté des enfants sur le

3. Paul Evdokimov, *Sacrement de l'amour*, DDB, 1980, p. 262.

général abstrait et sur l'organisé. Ainsi, par exemple, au risque de contredire la "lettre", le personnel ne pouvant jamais être sacrifié à l'"ordre" du collectif, le "désordre" du divorce est admis. Les canons et la discipline sont au service du

NOTRE CONCEPTION
EUCHARISTIQUE DE L'ÉGLISE
NOUS PLACE LOCALEMENT
PARTOUT DANS SA PLÉNITUDE
ET APPORTE CETTE LIBERTÉ
HORS DE TOUT PRINCIPE
CONTRAIGNANT, CENTRALISANT
ET UNIFIANT.

dogme. Nous ne pourrions plus nous sentir à notre aise, chez nous, chez Dieu, si tout dans l'Église devenait réglementé. C'est notre conception eucharistique de l'Église qui nous place localement partout dans sa plénitude et apporte cette

liberté hors de tout principe contraignant, centralisant et unifiant. Si le fédéralisme dénote la démocratisation de l'Esprit, l'universalisme penche fatalement vers le totalitarisme spirituel. La "vérité organisée" pour les masses conduit au nivellement des troupeaux enseignés et soumis. [...]

Un grand théologien latin, dans son livre par ailleurs remarquable sur Dostoïevski⁴, exprime quelque chose de très romain. Il considère que le christianisme est plutôt du côté de "l'Inquisiteur" et que le Christ de la légende des frères Karamazov est l'image de l'anarchie destructrice de l'Église. "Le mystère, le miracle et le pouvoir" structurent l'Église et que deviendrait sa puissance théocratique sans ces trois principes ? Or, pour l'Orient, le miracle est dans les sacrements, le mystère est dans l'illumination épyclétique et le pouvoir est seul celui d'amour. C'est dans le plus intime de l'expérience de Dieu, dans le paradoxe de quelque chose qui le cache beaucoup plus qu'il ne le révèle, dans le mystère même de la grâce que l'Orient et l'Occident bifurquent. »

(Paul Evdokimov, *Orthodoxie*, éd. Delachaux et Niestlé, 1959, p. 41-42)

Grégoire de Nazianze et Basile le Grand y font référence : « Un premier mariage se fait pleinement en conformité avec la loi (de l'Église), un second est toléré par indulgence, un troisième est néfaste. Un mariage ultérieur tient

4. NDLR : il s'agit de Romano Guardini, *L'univers religieux de Dostoïevski*, Seuil, 1947, p. 130-140.

des mœurs des pourceaux⁵. » À l'époque des Pères, le remariage n'est envisagé qu'après veuvage. Aujourd'hui, il est possible en d'autres cas⁶ mais dès les secondes noces, l'Église orthodoxe a toujours manifesté un sentiment de réserve. Le septième canon de Néocésarée prescrit un temps de pénitence, le troisième mariage est seulement toléré. En 920, le synode de Constantinople déclare tout quatrième mariage nul ; la restriction au sujet des troisièmes noces disparaît.

« L'Orthodoxie insiste autant que le Catholicisme sur le mystère de la monogamie, davantage même puisque le remariage d'un veuf n'est pas encouragé et s'assortit d'un rite pénitentiel. Pourtant, s'appuyant sur la parole du Christ, le divorce est impossible au chrétien sauf en cas de *pornéia* (qui désigne une situation d'adultère et de fornication)⁷, il lui arrive de constater la mort d'un couple, d'enregistrer sa dislocation et de conférer de nouveau à un divorcé le sacrement de mariage. C'est que ce sacrement n'est pas comparable au baptême où la liberté de l'homme n'a en face d'elle que la grâce toujours offerte. La grâce, dans le mariage, est offerte à un couple, c'est-à-dire à l'accord de deux libertés humaines. Or, dans certains cas limites pour le discernement desquels la plus grande circonspection est exigée des responsables ecclésiastiques, il apparaît qu'un repentir commun et un pardon réciproque ne sont plus possibles, que le couple n'existe plus et ne peut plus s'insérer comme tel dans le courant d'amour qui lie le Christ et son Église. Comment l'Église éloignerait-elle de la communion ces destins brisés ? Oserait-elle éloigner du Christ la femme adultère, la prostituée, la femme aux cinq maris et qui vit maintenant avec un homme qui n'est pas son mari ? Et que sommes-nous d'autre, pour jeter la pierre du droit ? » ■

(Olivier Clément, *Questions sur l'homme*, éd. Stock, 1972, p. 114)

5. Grégoire de Nazianze, PG 36, 292.

6. En 1998, le synode de l'Église orthodoxe russe a condamné les décisions des confesseurs qui « interdisent à leurs fidèles de conclure un second mariage sous prétexte que l'Église interdirait le remariage ; qui interdisent aux couples le divorce alors que, pour une raison ou une autre, la vie familiale devient impossible aux époux ».

7. Mt 5, 32.

Petite bibliographie

- Pape François, *La joie de l'Amour (Amoris Lætitia) : exhortation apostolique post-synodale*, édition présentée et annotée sous la direction du Service national Famille et Société (Conférence des Évêques de France) et de la Faculté de théologie du Centre Sèvres, avec un guide de lecture et des témoignages, Lessius/Fidélité, 2016, 374 p.
- Guy de Lachaux et le réseau Mission de France, *Nouvelle union après un divorce. À la lumière du Pape François*, L'Atelier, 2018, 142 p.
- Alain Thomasset et Jean-Miguel Garrigues, *Une morale souple, mais non sans boussole. Répondre aux doutes des quatre cardinaux à propos d'Amoris Lætitia*, Le Cerf, 2017, 170 p.
- Jean-Paul Vesco, *Tout amour véritable est indissoluble*, Le Cerf, 2015, 110 p.
- Guy de Lachaux, *Accueillir les divorcés, l'Évangile nous presse*, L'Atelier, 2007, 160 p.
- Véronique Margron, Fred Poché, *L'échec traversé*, Desclée de Brouwer, 2003, 162 p.

Un livre, un auteur

L'ARCHIPEL FRANÇAIS
DE JÉRÔME FOURQUET

Le Seuil, 2019, 384 p.

Nicolas Renard



La France a opéré depuis quelques années un profond changement de physionomie : à l'unité qui existait autour d'un référentiel culturel commun s'est substituée une société atomisée, une nation multiple et divisée, un archipel d'individus qui vivent leur vie propre. La nation une et indivisible n'est plus. Telle est la thèse de cet ouvrage de Jérôme Fourquet, directeur du département opinion à l'IFOP.

Comment en est-on arrivé là ? Quels sont les indices de ce changement ?

Ce sont les questions abordées dans cet ouvrage très clair et illustré de très nombreux graphiques ou cartes qui éclairent le propos.

1. La perte de la matrice catholique républicaine

Pour Jérôme Fourquet, le facteur premier et le plus important est l'effacement de la matrice catholique républicaine de notre société. Son verdict est sans nuances : le christianisme est en voie d'extinction. Les indices de ce déclin se multiplient aussi bien à l'intérieur de l'institution que dans la société. Au sein de l'Église, le nombre de prêtres est en diminution constante,

le nombre de ceux qui vont encore à la messe avec une certaine régularité s'effondre, de même que le nombre de baptêmes ou de mariages à l'église. Cette perte d'influence de l'Église se manifeste à une grande échelle dans la société : les naissances hors mariage se multiplient, les divorces touchent un pourcentage très élevé de couples, l'IVG a été légalisée de même que la PMA, l'homosexualité est reconnue. Le rapport au corps n'est plus celui que promouvait l'Église : les incinérations se multiplient de même que le tatouage, la cause animale gagne du terrain. On assiste donc à un bouleversement culturel et anthropologique profond.

Jérôme Fourquet évoque de façon originale un autre indice de cette perte d'influence du catholicisme : la diversification des prénoms et la régression

LA MATRICE CULTURELLE
ET RELIGIEUSE
QUI AVAIT FORGÉ
L'UNITÉ DISPARAÎT,
LAISSANT LA PLACE
À UN ÉCLATEMENT DES
RÉFÉRENCES ET À UNE
« ARCHIPELISATION »
DE LA SOCIÉTÉ.

du prénom « Marie ». Il a fallu attendre les années 70 pour que ce prénom, présent jusque-là de façon massive dans au moins un cas sur trois, régresse de façon très significative.

C'est ainsi que se produit le grand basculement de notre société. La matrice culturelle et religieuse qui en avait forgé l'unité disparaît, laissant la place

à un éclatement des références et à une « archipelisation » de la société. Les chrétiens ne constituent plus qu'un réduit particulier, une île parmi les autres.

2. Une société-archipel

Plusieurs facteurs permettent de prendre la mesure du phénomène.

Le diagnostic posé à propos du christianisme vaut aussi pour le parti communiste, « l'Église rouge ». Son affaiblissement est concomitant de celui de l'Église. Les idéologies perdent donc de leur influence et les médias jouent un rôle moins important : multiplication des chaînes de radio ou de télévision et baisse des tirages de la presse écrite. Chacun se construit son paysage culturel.

Des institutions qui contribuaient à une cohésion nationale se sont érodées : le service militaire a disparu tandis que les colonies de vacances sont en perte de vitesse.

À ce stade, l'auteur s'appuie à nouveau sur l'étude des prénoms donnés aux nouveaux-nés. On constate ainsi la diminution des prénoms classiques au profit de nouveaux prénoms qui échappent aux références traditionnelles. La loi de janvier 1993 assouplit la réglementation et laisse une liberté quasi-totale. Les prénoms rares connaissent de plus en plus de

ON CONSTATE
LA DIMINUTION
DES PRÉNOMS
CLASSIQUES
AU PROFIT DE
NOUVEAUX PRÉNOMS
QUI ÉCHAPPENT
AUX RÉFÉRENCES
TRADITIONNELLES.

succès. Les prénoms anglo-saxons se multiplient en particulier dans les milieux populaires. Prénoms arabes, bretons ou corses connaissent une nouvelle recrudescence. Les Français de souche islamique sont traversés par un double mouvement : certains poursuivent leur intégration tandis que d'autres se replient au contraire sur eux-mêmes et se renforcent dans leur particularité. Intégration ou endogamie : la diversité est présente là aussi.

Cette atomisation se marque dans le tissu urbain. Une nouvelle géographie s'organise entre centres et périphéries des communes. Les radiographies de trois villes, Toulouse, le quartier Ozanam à Carcassonne et Aulnay-sous-bois illustrent ces nouvelles répartitions. La hiérarchie entre établissements scolaires se renforce.

Ainsi se morcelle la société française. Un phénomène concomitant au mouvement général d'individualisation encouragé par le développement de la consommation et de l'information. Les fondements anthropologiques de la société se sont transformés.

3. Un nouveau paysage politique

Cette analyse de la tectonique des plaques française permet de saisir les modifications récentes du paysage politique et l'élection d'Emmanuel Macron. Le clivage gauche/droite s'est estompé au profit d'un clivage entre ceux qui sont ouverts à la modernisation et à la mondialisation et ceux qui restent plus centrés sur l'univers qui les entoure, entre gagnants et perdants. Ce clivage s'inscrit dans les territoires entre centres et périphéries.

On sait qu'il y a là une clé de compréhension du mouvement des Gilets jaunes. Ceux qui ont occupé les ronds-points viennent majoritairement de zones enclavées et ils entretiennent une vision négative de l'avenir.

L'analyse de Jérôme Fourquet est éclairante. Elle aide à prendre la mesure des bouleversements en cours de la société. Ce phénomène d'atomisation est-il cependant aussi nouveau que l'affirme l'auteur ? Ne s'inscrit-il pas dans un mouvement de plus longue durée d'autonomisation des individus plus large et plus ancien ? Et le verdict qu'il porte sur l'érosion du christianisme n'est-il pas un peu abrupt et amplifié ? Questions à suivre dans un monde en évolution rapide. ■

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement

à renvoyer à :

MISSION DE FRANCE / LETTRE AUX COMMUNAUTÉS – BP 101 – 94171 LE PERREUX-SUR-MARNE CEDEX

Nom

Prénom Année de naissance

Adresse

.....

.....

Code postal Ville

E-mail

Téléphone

Abonnement * Réabonnement *

* Mettez une croix dans les cases correspondantes

• Lettre aux Communautés ordinaire : 40 € de soutien : 45 €

• Offre pour les moins de 35 ans non abonnés 20 €

Je fais un don de :

..... €

Joindre au bulletin, votre chèque, libellé à l'ordre de «MDF - Lettre aux Communautés».

Les chèques de don doivent être séparés de ceux correspondant au réabonnement. Faire deux chèques séparés.

Ci-joint un chèque de : €

Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons, donations, legs et assurances vie.

Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer

tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires.

Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.

N'hésitez pas à contacter l'économiste de la Communauté
Mission de France : Père Daniel Chouin au 01 43 24 79 58

LETTRE AUX COMMUNAUTÉS

Communauté Mission de France

BP 101 - 3, rue de la Pointe - 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex

Tél: 01 43 24 95 95 **Fax:** 01 43 24 79 55 **Courriel:** secretariat@missiondefrance.fr

Site: www.missiondefrance.fr

Directeur gérant: Henri VÉDRINE **Responsable :** Nicolas RENARD

Comité de rédaction: Henri VÉDRINE, Nicolas RENARD, Dominique DEVISSE, Michel GROLLEAUD, Bernard MICHOLLET, Guy PASQUIER, Patrick ROYANNAIS, Isabelle SALEMBIER, Gersende de VILLENEUVE, Matthieu FONTAINE **Relecture:** Michel GROLLEAUD

Abonnements: Secrétariat Mission de France **Photos:** Communauté Mission de France

Réalisation: Agence Kaolin - 8, avenue du Maine - 75015 Paris - agencekaolin.com

Secrétaire de rédaction: Magali REBEAUD **Maquette:** Émilie CARO et Mathilda OUDIZ

Correction: Cécile BENOISTON

Impression: Chevillon, Sens (89) - Dépôt légal n°469 / N° commission paritaire: 1119 G 85660